

Assassinat de Ali Tounsi

# Chouaïb Oultache condamné à la prison à perpétuité P. 4

# CRÉSUS

QUOTIDIEN

La rencontre fédérale du FFS à Tizi Ouzou a failli tourner au vinaigre  
**La base fait le procès de la direction**

Page 5

www.cresus.dz

In medio stat virtus

## BOUKADOUM RAPPELLE LE CAP DE LA NOUVELLE ALGÉRIE À L'UNION EUROPÉENNE

# Diplomatie économique et politique



*C'est à travers un tweet que le ministre des Affaires étrangères, Sabri Boukadoum, a fait part du point de vue algérien quant aux relations avec l'Union européenne. Lire page 3*

Deux réunions successives du gouvernement

### La loi électorale et l'augmentation du nombre de sièges à l'APN au menu P. 2

Ligue 1 (16e journée)

### L'ESS chute à Biska, la JSK confirme P. 16

APRÈS LA DÉCOUVERTE DE DEUX AUTRES FOYERS DE GRIPPE AVIAIRE À BATNA

## Panique dans les élevages

*Le directeur des services agricoles de la wilaya de Batna, Samir Hamza, vient de sonner l'alerte en confirmant jeudi dernier la découverte au courant de la semaine écoulée de deux nouveaux foyers de grippe aviaire concernant le type de virus H5N8. Page 5*



CRÉSUS

Quotidien national ■ Samedi 6 mars 2021 ■ 7<sup>ème</sup> année n°581 ■ Prix 20 DA ■ Étranger 1 euro

## DEUX RÉUNIONS SUCCESSIVES DU GOUVERNEMENT

# La loi électorale et l'augmentation du nombre de sièges à l'APN au menu

**Le gouvernement Djerad a tenu deux réunions successives mercredi et jeudi derniers dans la foulée du dernier Conseil des ministres tenu dimanche passé. Ces deux réunions ont été marquées par d'importantes décisions ainsi que par la présentation de projets d'ordonnance relatifs à la loi électorale et à celle portant augmentation du nombre de sièges à l'APN.**

**J**eudi dernier, la réunion du gouvernement s'est concentrée uniquement sur deux secteurs, à savoir la justice et l'intérieur par l'examen de deux avant-projets d'ordonnance présentés par le ministre de la Justice, garde des Sceaux ainsi que par le ministre de l'Intérieur, des Collectivités Locales et de l'Aménagement du territoire. Le ministre de la Justice a présenté un projet d'ordonnance portant «loi organique relative au régime électoral» tandis que celui de l'Intérieur un projet d'ordonnance modifiant et complétant l'ordonnance n° 12-01 du 13/02/2012 déterminant les circonscriptions électorales et le nombre de sièges à pourvoir pour l'élection du Parlement. Ces deux projets de texte seront présentés et examinés lors de la prochaine réunion du Conseil des ministres. Mercredi dernier une réunion du gouvernement, ayant porté sur l'examen d'un avant-projet de loi ainsi que quatre projets de décrets exécutifs, à savoir un avant-projet de loi ainsi que quatre projets de décrets exécutifs présentés par les ministres en charge de la Justice, de l'Enseignement supérieur, de la Culture, de l'Agriculture ainsi que de la Santé. En outre, une communication a été présentée par le ministre de la Poste et des Télécommunications. Le ministre de la Justice a donné un exposé général relatif à l'avant-projet de loi modifiant et complétant l'ordonnance n° 70-86 du 15/12/1970 portant code de la nationalité algérienne.

### DÉCHÉANCE

Ce texte prévoit «la mise en place d'une procédure de déchéance de la nationalité algérienne acquise ou d'origine qui sera applicable à tout Algérien qui commet, en dehors du territoire national, des actes portant volontairement de graves préjudices aux intérêts de l'Etat ou qui portent atteinte à l'unité nationale». La mesure s'appliquerait aussi à celui qui «active ou adhère à une organisation terroriste ainsi que celui qui la finance ou qui en fait l'apologie». Ce dispositif concerne également «toute personne qui collabore avec un Etat ennemi». En outre, les dispositions prévues demeurent conformes aux conventions internationales en la matière et garantissent le droit au recours. Le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique a présenté un projet de décret exécutif fixant «les conditions d'exercice et de rétribution des activités de recherche scientifique et de développement technologique à temps partiel». Ce projet de décret exécutif intervient en complément au décret exécutif relatif à «l'exercice des activités de recherche par les enseignants-chercheurs et les modalités de leur évaluation et de leur rétribution», pour permettre aux établissements d'enseignement et de formation supérieure et de recherche «d'employer des chercheurs permanents à temps partiel, dans le cadre d'un contrat à durée déterminée». Il vise également à établir, en matière de recherche, des passerelles entre l'université et les entreprises de production au moyen de la mutualisation des activités de recherche et de développement technologiques menées au sein des entreprises et des établissements de l'enseignement supérieur. La ministre de la Culture et des Arts a présenté un projet de décret exécutif portant création du Conseil consultatif du patrimoine culturel ainsi que son organisation et fonctionnement. Ce projet de texte vise à «renforcer les mécanismes de protection, de préservation et de valorisation du patrimoine culturel matériel et immatériel à travers l'action du Conseil consultatif du patrimoine culturel» qui est composé de «compétences et d'experts» représentant les différents domaines du patrimoine culturel ainsi que les «acteurs actifs de la société civile».



quant à lui, présenté un projet de décret exécutif fixant les «conditions et les modalités d'exploitation, le fonctionnement et l'organisation des activités de santé des établissements privés de santé» dont l'exploitation «est subordonnée aux autorisations de réalisation et d'ouverture délivrées par le ministre de la Santé, sur la base d'un dossier technique et administratif allégé et des délais de traitement réduits». Le gouvernement a entendu une communication présentée par le ministre de la Poste et des Télécommunications sur la «généralisation de l'utilisation du paiement électronique». Dans ce cadre, il a été précisé que les paiements électroniques sont effectués par la carte monétique d'Algérie-Poste Edahabia ou par carte bancaire (CIB). Ainsi, la récente évolution du système de paiement en ligne a connu un taux de croissance très significatif en termes de nombre d'opérations et des montants des transactions. Quant aux perspectives de développement de ce système de paiement, les efforts «seront accentués et orientés essentiellement pour généraliser la mise en œuvre des modes de paiement en ligne, notamment les loyers et les prestations de transport ainsi que le paiement de certaines charges fiscales et parafiscales». A la fin de la réunion du gouvernement et dans le domaine de la lutte contre la bureaucratie, le Premier ministre a instruit les membres du gouvernement à l'effet d'accélérer «la mise en œuvre des mesures de facilitation et la mise en place des plateformes en ligne pour toutes les demandes de prestations ou autorisations pour l'exercice d'une activité socio-économique et de déconcentrer tout

### UNE TASK FORCE POUR S'ASSURER DE L'EFFICACITÉ DES DÉCISIONS

Le ministre de l'Agriculture et du Développement rural a fait état de son projet de décret exécutif «définissant les conditions et modalités d'attribution de terres relevant du domaine privé de l'Etat, à mettre en valeur dans le cadre de la concession». Ce projet de texte a pour objet «d'encadrer les opérations d'attribution des terres à mettre en valeur» et de mettre en place de «nouvelles règles concernant leur concession» en application des dispositions législatives en vigueur. Le ministre de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière a,

dépôt de dossiers de demandes d'autorisations au niveau des directions de wilayas au lieu des ministères, d'accélérer le traitement des demandes d'autorisation en réduisant significativement les délais de réponse qui ne doivent pas dépasser un mois, d'alléger les procédures par l'unification et la réduction des pièces constitutives des dossiers». En parallèle, l'administration doit «s'abstenir de demander des pièces non prévues par la réglementation ou la législation en vigueur» et de celles produites par elle-même. Comme elle est tenue de mettre en place rapidement, au niveau de chaque secteur, «une cellule de veille rattachée directement au ministre, pour le suivi et l'évaluation des actions de simplification», en sus du rôle des inspections générales qui sont chargées du suivi de l'application des mesures sur le terrain. Elle est aussi tenue de mettre en œuvre une «concertation permanente avec les partenaires économiques sur les questions liées à la simplification des procédures, d'initier des actions de communication sur les facilitations concrétisées, en ayant recours aux sites web des ministères et des collectivités locales ainsi qu'aux réseaux sociaux». Sur un autre plan, un dispositif de contrôle de la mise en œuvre des décisions du gouvernement a été mis en place, auprès du Premier ministre, à travers «la constitution d'une Task Force composée de cadres de l'Inspection générale des finances (IGF), des inspections générales de ministères et des collectivités locales. Les comptes rendus des missions effectuées «seront soumis à l'appréciation du Président de la République» ajoute le communiqué.

M.T.

# CRÉSUS

Quotidien national,  
édité par la SARL  
CELIGNE Éd. & Com.

**DIRECTEUR DE PUBLICATION**  
SAMIR MEHALLA  
celigned@gmail.com

cresusdz@gamil.com  
Fax : 021 65 77 85

**REDACTEUR EN CHEF**  
SAID MEKLA

**Rédaction/Administration**  
MAISON DE LA PRESSE  
TAHAR DJAOUT  
1, RUE BACHIR ATTAR  
1er MAI - ALGER

**Marketing** : 0770 150719  
dp@cresus.dz

**Site** : www.cresus.dz  
**R. C.** : 15B 0808682- 09/00

**Impression** : EPE/SPA SIMPRAL  
20 rue de la liberté Alger

**Tirage** :  
4000 exemplaires

**Publicité** :  
ANEP 01, rue pasteur, Alger

**Tél.** : 021 73 76 78  
021 73 71 28  
021 73 30 43

**Fax.** : 021 73 95 59

## BOUKADOUM RAPPELLE LE CAP DE LA NOUVELLE ALGÉRIE À L'UNION EUROPÉENNE

# Diplomatie économique et politique !

*C'est à travers un tweet que le ministre des Affaires étrangères, Sabri Boukadoum, a fait part du point de vue algérien quant aux relations avec l'Union européenne.*

**A**ppréhender les accords d'associations selon une vision commune des priorités et renforcer aussi le dialogue au sujet de toutes les questions régionales et internationales d'intérêt commun. Une manière de rappeler que les relations commerciales ne souffrent plus désormais entre les deux rives qui ont tant de défis communs à relever. Ce tweet du MAE algérien ne restera pas sans conséquence à l'heure de l'Algérie Nouvelle. «J'ai mis l'accent sur la nécessité de renforcer le dialogue et la concertation entre l'Algérie et l'Union européenne pour élaborer une vision commune sur les priorités de l'Accord d'association ainsi que toutes les questions régionales et internationales d'intérêt commun.» Sabri Boukadoum rendant compte de son échange téléphonique avec Oliver Varhelyi, Commissaire européen à l'élargissement et à la Politique de voisinage dans la journée de jeudi.

### PROTECTIONNISME EUROPÉEN

Pour les observateurs avertis, le chef de la diplomatie algérienne rappelle la nécessité de réviser ces accords d'association défavorables à l'Algérie, mais il s'agit aussi de choisir, dans une démarche concertée, les secteurs prioritaires étant donné que les partenaires européens ont pris l'habitude de limiter les exportations algériennes aux produits pétrochimiques et gazier quand les opérateurs économiques nationaux attendent de pouvoir faire valoir d'autres produits à valeur ajoutée dans le domaine de l'agro-alimentaire notamment. Ce protectionnisme qui ne dit pas son nom du côté de l'UE s'ajoute à une sorte d'indifférence ou de silence coupable de pays européens quant à certains dépassements de pays membres sur le plan international notamment en ce qui concerne les questions africaines ou régionales.

### DÉSÉQUILIBRES FLAGRANTS

«Quand il y a un déséquilibre, nous intervenons pour le corriger et prendre



toutes les mesures pour la révision de cet accord sur la base de l'équilibre (...) L'Algérie est un pays extrêmement important, étant la porte de l'Afrique et de l'Europe mais aussi un centre de stabilité dans la région.» martelait le MAE algérien en décembre dernier lors de la 12e session du Conseil d'association entre l'Algérie et l'UE. Pour rappel, la question du démantèlement tarifaire demeure toujours problématique tant les autres mesures qui doivent l'accompagner et en limiter les risques n'ont pas encore connu de lancement. En effet, les aspects de franchise douanière et autres règles spécifiques à l'avènement de la zone de libre échange souffrent toujours de ces déséquilibres au préjudice de l'Algérie. Les pays d'Europe (dont l'Union européenne) demeurent les principaux par-

tenaires de l'Algérie, avec 63,69% des exportations algériennes et 53,40% de ses importations mais ces exportations n'ont pas encore pu se diversifier et sont limités en grande partie aux produits pétroliers et gaziers.

### DE LA NOUVELLE ALGÉRIE

Or, comme s'évertue le Premier ministre Abdelaziz Djerad à l'imprimer dans le fonctionnement des ministères impliqués dans la relance de l'économie nationale, la nouvelle approche économique du pays sous la gouvernance du Président Abdelmadjid Tebboune voudrait promouvoir une économie créatrice de richesse adaptée à la concurrence mondiale pour sortir de la dépendance au «tout hydrocarbure». C'est pourquoi, le ministre des Affaires étrangères s'ap-

plique-t-il à expliquer que plus rien ne sera plus jamais comme avant, alors que le ministre de l'Industrie Ferhat Ait Ali, qui a été remplacé lors du petit remaniement ministériel, paye son manque d'engagement dans cette voie, notamment dans le traitement du dossier de l'importation et de la production du secteur automobile. Boukadoum, par son tweet, met donc en garde les partenaires qui pourraient encore fonctionner selon l'ancien logiciel de la gouvernance économique algérienne hémorragique de temps désormais révolus. Ni sur le plan strictement commercial ni sur le plan géopolitique, Alger ne saurait accepter de compromis au détriment de ses intérêts. L'Union européenne comme tous les autres partenaires devront en prendre acte.

**Nordine Mzala**

## TEBBOUNE POURSUIT SES CONSULTATIONS EN RECEVANT LE RND, LE PRA ET TALAIE EL HOURRIYET

# Le seuil des 4% et le jumelage des élections évoqués

Le Président Tebboune a reçu, jeudi dernier successivement Kamel Bensalem, président du PRA, Tayeb Zitouni, SG du RND et Abdelkader Saâdi, président par intérim du parti Talaie El Hourriyet dans le cadre des concertations qu'il mène avec les dirigeants des partis politiques.

Au total, ce sont douze partis politiques qui ont eu à franchir le perron du Palais présidentiel d'El Mouradia depuis le début des consultations entamées tambour battant dès son retour d'Allemagne il y a quinze jours. Qualifiant sa rencontre avec le Président Tebboune de «riche», Tayeb Zitouni, SG du RND est revenu sur «les libertés garanties par la Constitution et les mécanismes à mettre en place» soulignant avoir perçu chez le président Tebboune «une bonne intention» et une «ferme volonté» de construire une Algérie prospère, stable et sereine. «Nous avons discuté de manière exhaustive des moyens de renforcer le front interne et du rôle de la classe politique dans la consolidation de la cohésion nationale. La stabilité interne est un facteur favorable à l'édification de l'Algérie nouvelle et à la satisfaction des revendications des citoyens, ainsi qu'à la construction d'une économie forte sur des bases solides», a-t-il indiqué. Zitouni a indiqué avoir présenté au président de la République «la nouvelle vision» de sa formation de l'avenir de l'Algérie et des moyens de poursuivre le processus de consolidation des institutions de l'Etat, en y associant les différents partenaires politiques, le mouvement associatif, les experts et l'élite pour «l'amorce d'une nouvelle ère en Algérie qui consacre l'intérêt du citoyen». Cette ren-

contre a également porté, selon Tayeb Zitouni, sur les questions économiques, les chantiers à ouvrir et le traitement des dossiers soulevés, liés essentiellement au pouvoir d'achat, à la création de postes d'emploi et au soutien de la classe politique à ces chantiers. Pour sa part, Abdelkader Saâdi qui assure depuis plus d'une année la présidence du parti Talaie El Hourriyet après le renoncement de Ali Benflis juste après sa troisième défaite à la présidentielle de 2019 a estimé que l'organisation d'élections locales et législatives le même jour «sera difficile sur le plan pratique» et «pourrait nuire à la crédibilité de l'opération électorale».

### «TEBBOUNE TOUT PRÊT D'ANNULER LA TENUE SIMULTANÉE DES ÉLECTIONS»

Le successeur de Benflis a indiqué avoir informé Tebboune de la difficulté d'organiser ces deux échéances (élections locales et législatives) le même jour sur le plan pratique, «notamment en ce qui concerne le dépouillement des voix, qui prend beaucoup de temps, ce qui pourrait nuire à la crédibilité de l'opération électorale et compromettre la confiance du citoyen», a-t-il dit. Il a proposé en retour, l'organisation «le même jour des élections des Assemblées populaires communales (APC) et des Assemblées populaires wilayaes (APW)». Le président par intérim du parti Talaie El Hourriyet a fait savoir à ce propos, que le Président Tebboune a expliqué que la décision relative à l'organisation de ces

deux échéances électorales «sera prise en fonction de l'avis de la majorité des formations politiques». Revenant sur son entretien avec le président de la République, Saâdi a déclaré qu'il a été l'occasion d'évoquer «le projet de la loi électorale», notamment en ce qui concerne «le seuil des 4%» exigé aux partis politiques lors de leur dernière participation à l'élection des membres des assemblées populaires élues, soulignant avoir insisté auprès du président sur «l'impératif de concrétiser le principe d'égalité entre les différents partis politiques». Qualifiant cet entretien de «fructueux», il a ajouté qu'il a été également l'opportunité de discuter de plusieurs axes. Saâdi a salué par ailleurs, «les traditions instaurées par le Président Tebboune en matière de consultation permanente avec les représentants des médias et la classe politique», exprimant le souhait de voir ces consultations «maintenues à l'avenir pour englober les différents dossiers». Le président du PRA, Kamel Bensalem évoquant son entretien avec le président de la République a fait savoir qu'il a été «une opportunité pour écouter directement le Président de la République sur plusieurs questions, nationales et internationales, qui intéressent le citoyen algérien, la classe politique et toutes les catégories de la société». Selon ce dernier, le Président Tebboune a «exposé et expliqué sa vision de l'avenir et du traitement des problèmes actuels, notamment le projet d'édification de l'Algérie Nouvelle», a-t-il ajouté.

**Mahmoud Tadjer**

ASSASSINAT DE ALI TOUNSI

# Chouaïb Oultache condamné à la prison à perpétuité

**Le principal accusé dans l'affaire de l'assassinat du DG de la Sûreté nationale, Ali Tounsi, Chouaïb Oultache a été condamné, tard dans la nuit du jeudi à vendredi par le tribunal correctionnel d'Alger à la prison à perpétuité.**

L'ex-chef de l'unité aérienne de la DGSN était poursuivi pour «homicide volontaire avec préméditation, tentative de meurtre et possession d'arme à feu de 4e catégorie sans autorisation», dans l'affaire de Ali Tounsi, assassiné le 25 février 2010 dans son bureau, au siège de la DGSN. Auparavant la présidente du tribunal correctionnel près la cour d'Alger a refusé la demande de la défense de Chouaïb Oultache, accusé de l'assassinat de l'ancien DG de la Sûreté nationale Ali Tounsi, d'un réexamen des preuves et de la pièce à conviction», affirmant que «l'expertise réalisée n'a pas à être remise en cause. La défense a demandé le réexamen de l'expertise judiciaire et des procès-verbaux de constat dans cette affaire, notamment l'arme du crime. Dans sa plaidoirie, l'un des avocats a demandé le réexamen des preuves par la police spécialisée, arguant que les étuis de balles présentés en tant que preuves lors de l'audience «ne sont pas à Oultache», ce à quoi la présidente a rétorqué «je ne remets pas en cause l'expertise faite et il est inconcevable de tester l'arme du crime dans la salle». Par ailleurs, le procureur général s'est contenté d'interroger l'accusé sur les faits et les déclarations faites lors de l'enquête et le procès de reconstitution du crime. Chouaïb Oultache avait nié en bloc les faits qui lui sont reprochés, affirmant qu'il lui était impossible de préméditer le meurtre de son ami et frère, en l'occurrence Ali Tounsi. «Il n'y avait entre nous aucun différend qui m'aurait amené à commettre



un crime pour un marché», a-t-il déclaré. Et d'ajouter : «Je n'avais aucune intention de tuer Ali Tounsi et tout s'est passé très vite. Je n'avais sorti mon arme qu'après avoir eu la certitude qu'il (Ali Tounsi) allait m'attaquer avec un coupe-papier. Je l'avais d'abord averti en tirant en l'air, mais comme il ne s'est pas arrêté j'ai dû tirer sur sa tête comme ça été rapporté». Lors de l'audition de l'ancien chef de la Sûreté d'Alger, Abdrabi Abdelmoumène a dit avoir été victime d'une tentative d'assassinat par l'accusé Chouaïb Oultache, immédiatement après qu'il eut assassiné Ali Tounsi, ajoutant qu'il avait reçu «des coups sur la tête assésés par l'accusé, dès

que ce dernier a quitté le bureau de la victime».

## «NOUS N'AVONS ENTENDU AUCUN COUP DE FEU...»

Il a également évoqué la relation d'Oultache avec les cadres de la DGSN, qui était «crispée» -selon ses déclarations-, ajoutant que le différend entre les deux parties était «professionnel et n'avait rien de personnel». De son côté, Daimi Youcef, ancien directeur de l'administration générale à la DGSN, a déclaré que les cadres présents à une réunion tenue à l'époque, près du bureau du défunt Ali Tounsi n'avaient entendu aucun coup de feu au moment des

faits. Il a ajouté que l'accusé Oultache avait braqué son arme à feu sur lui dès qu'il est sorti du bureau de la victime, en menaçant toutes les personnes présentes qu'il leur réservait le même sort que celui de Ali Tounsi. Le tribunal a également entendu la veuve de Ali Tounsi, qui a réclamé l'application de la justice, affirmant que son mari est «le martyr du devoir et le martyr de la patrie». Le tribunal a ordonné, selon la présidente de l'audience, de ramener le dénommé Anis Rahmani, détenu à l'établissement pénitentiaire de Koléa (Tipasa) pour comparaître en tant que témoin dans cette affaire. L'ex-chef de l'unité aérienne de la DGSN est poursuivi pour «homicide volontaire avec préméditation, tentative de meurtre et possession d'arme à feu de 4e catégorie sans autorisation», dans l'affaire de Ali Tounsi, assassiné le 25 février 2010 dans son bureau, au siège de la DGSN. Le tribunal criminel près la cour d'Alger avait prononcé, le 27 février 2017, la peine capitale contre Chouaïb Oultache pour les faits qui lui sont reprochés. Jeudi dernier, le tribunal criminel près la cour d'Alger a terminé d'auditionner toutes les parties civiles dans l'affaire d'assassinat de l'ancien DG de la Sûreté nationale (DGSN), Ali Tounsi, pour procéder ensuite à l'audition des témoins cités dans cette affaire. Le procès de l'affaire d'assassinat de l'ex-DG de la Sûreté nationale Ali Tounsi, dans lequel est poursuivi l'ex-chef de l'unité aérienne de la DGSN, Chouaïb Oultache, a débuté jeudi dernier au tribunal criminel près la cour d'Alger. Il avait été reporté le 23 février dernier en raison du boycott de l'audience par les avocats.

AFFAIRE DE L'AUTOROUTE EST-OUEST

## Report du procès en appel à la prochaine session criminelle

La cour d'Alger a décidé jeudi dernier de reporter à la prochaine session criminelle le procès en appel dans l'affaire de l'autoroute Est-Ouest. Le report du procès dont le verdict en première instance a été rendu en 2015 par le tribunal criminel d'Alger, a été décidé à la demande du collectif de défense. Le tribunal criminel d'Alger avait prononcé en mai 2015 des peines de prison ferme allant de 10 ans à l'acquiescement contre 22 personnes morales et physiques impliquées dans l'affaire de l'autoroute Est-Ouest. Une amende de cinq millions de dinars a été infligée à chacune des sept entreprises étrangères impliquées dans cette affaire: Citic Crcc Chine,

Cojaal Japon, Pizarroti suisse, Caraventa Suisse, Isolux Corsan Espagne, SMI Canada et COBA Portugal. Une peine de 10 ans de réclusion criminelle assortie d'une amende de trois millions de dinars ont été requises contre le principal accusé, Chani Medjdoub (conseiller de Citic Crcc Chine). Une peine d'emprisonnement ferme de 10 ans assortie d'une amende de trois millions de dinars a également été requise contre Khelladi Mohamed (directeur des nouveaux programmes de l'Autoroute). Par ailleurs, Hamdane Rachid Salim (ex-directeur de la planification au ministère des Travaux publics) a été condamné à une peine de sept ans de réclusion et un

million de dinars d'amende. La même peine (7 ans) de prison et trois millions de dinars d'amende ont été requises contre Adou Tadj Eddine, homme d'affaires. L'ex-SG du ministère des Travaux publics Bouchama Mohamed a été acquitté, ainsi que Allab El Khier, investisseur, et Ferrachi Belkacem, ex-cadre au ministère des Transports. Le président du tribunal criminel d'Alger a par ailleurs ordonné la confiscation de tous les biens mobiliers, immobiliers et comptes bancaires de Chani Medjdoub, ainsi que Khelladi Mohamed. Le Tribunal criminel d'Alger avait rejeté les demandes de dédommagement matériel et moral des parties civiles, dont

le Trésor public, qui se sont estimés lésés dans cette affaire. Le montant qui avait été demandé par le Trésor public s'élève à 12 millions de dinars à l'encontre de Khelladi Mohamed et Chani Medjdoub, les deux principaux accusés dans cette affaire. Quant à l'Agence nationale des autoroutes (ANA), elle a demandé que les accusés lui versent solidairement cinq millions de dinars pour la dédommager du préjudice moral qu'elle a subi suite à cette affaire. Le tribunal a refusé également la constitution comme partie civile de l'administration douanière, considérant que cette dernière n'a pas subi de préjudices en relation avec cette affaire.

KAMEL FENNICHE, PRÉSIDENT DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL :

## « La Cour constitutionnelle garantira la stabilité des institutions »

Le président du Conseil constitutionnel, Kamel Fenniche, a affirmé jeudi à Alger que la cour constitutionnelle prévue dans la Constitution de novembre 2020 "jouira de plus larges prérogatives l'habilitant à garantir la stabilité des institutions et à mettre le pays à l'abri d'éventuelles crises".

Dans son allocution, lors d'un atelier de formation sur les techniques de rédaction d'avis et décisions du Conseil constitutionnel, tenu en présence de la représentante résidente du Programme des Nations unies pour le Développement (Pnud) à Alger, Blerta Aliko,

M. Fenniche a mis en avant "les changements profonds opérés dans le pays, après le récent amendement de la Constitution qui a jeté les bases de l'Algérie nouvelle". Parmi les aspects de ce changement, il a cité "le remplacement du Conseil constitutionnel par une cour constitutionnelle jouis-

sant de plus larges prérogatives l'habilitant à garantir la stabilité des institutions et à mettre le pays à l'abri d'éventuelles crises". Il a ajouté, dans ce sens, que "l'examen des cas liés à l'exception d'inconstitutionnalité dans les textes législatifs et réglementaires inhérents aux libertés du justiciable" s'inscrivait aussi parmi les prérogatives de la cour constitutionnelle. Le président du Conseil est revenu également sur les objectifs de l'atelier, dont "l'amélioration des capacités des participants et de la rédaction des décisions du Conseil constitutionnel, et la maîtrise des techniques de rédaction utilisées par le juge constitutionnel". Dans ce contexte, M. Fenniche s'est félicité des réalisations accomplies dans le cadre de "la coopération avec le Pnud depuis 2018, notamment en termes d'assistance des services du Conseil constitutionnel pour leur permettre d'accomplir pleinement les missions dont ils sont

investies, en statuant sur l'inconstitutionnalité". Dans une déclaration à la presse, en marge des travaux de l'atelier, le président du Conseil a affirmé que "la Constitution amendée accorde à la cour constitutionnelle la prérogative d'intervenir au débat politique pour le règlement des contentieux opposant les institutions constitutionnelles", précisant que la dissolution du Conseil constitutionnel et son remplacement par une cour constitutionnelle "se fera sur une année tel que stipulé dans la Constitution 2020". Pour sa part, Mme Aliko a salué le niveau de coopération avec le Conseil constitutionnel, affirmant l'attachement du programme onusien "à accompagner et à soutenir le Conseil constitutionnel pour améliorer ses performances au service du citoyen et diffuser la culture constitutionnelle, en sollicitant l'expertise internationale dans ce domaine".

## LA RENCONTRE FÉDÉRALE DU FFS À TIZI OUZOU A FAILLI TOURNER AU VINAIGRE

# La base fait le procès de la direction

*Au sein du Front des forces socialistes (FFS), la colère ne baisse pas. Bien au contraire, elle a monté d'un cran, au point où la toile s'est explosée vendredi soir avec des images indignes du plus vieux parti de l'opposition en Algérie.*

Les scènes d'accrochages, d'altercations et d'échanges verbaux virulents, lors de la rencontre fédérale élargie aux militants tenue ce week-end à Tizi-Ouzou, ont relancé la crise que les responsables de la Direction nationale qualifiaient il y a quelques jours de « dépassée ». Cette réunion organisée à la Maison de la culture Mouloud Mameri, a tout simplement failli tourner au vinaigre. A l'origine, la rencontre qu'ont eue, le 14 février, le premier secrétaire national Youcef Aouchiche et le membre de l'Instance présidentielle, Hakim Belahcel, avec le Président de la République, Abdelmadjid Tebboune. Au-delà du fond, la démarche n'a pas été du goût de la base militante, voire même des cadres de la Direction, en raison de l'absence de concertation au préalable, dans les structures du parti. Vendredi, face à une salle pleine, Aouchiche et Belahcel ont tenté de se défendre. Mais, noyés par les dizaines de militants venus leur dire en face toute l'expression de la colère et le sentiment de trahison qu'ils portent depuis ce fameux 14 février, ils ont vécu le procès de leur vie. « Vous êtes des traîtres », « vous avez vendu la ligne du parti », « vous faites déshonneur à l'histoire du FFS », « partez, démissionnez » ou encore « dégagez ! », chacun y est allé de son profond sentiment pour « lyncher » ce duo. Mais, la goûte qui aura fait déborder le vase, c'est lorsque Brahim Meziani, membre de l'IP, prendra la parole et prononça des propos provocateurs. « On n'a pas peur de vous. On vous défie ! Et si vous êtes de vrais hommes, allez-y crier dégage



en face du wali, pas ici », a-t-il crié. Et avant même qu'il ne termine et en une fraction de seconde, la scène est envahie par des dizaines de militants, dont certains ont failli en arriver aux mains avec lui. Jamais le débat n'a dérapé de la sorte au FFS. Après une accalmie d'une quinzaine de minutes, les débats ont repris sans Meziani « chassé » de la scène. Dans son intervention, Sofiane Chioukh, membre de l'IP, n'a pas ménagé ses camarades de la direction. « Certains responsables, malheureusement, privilégient les intérêts et la carrière personnelle au détriment du parti », a-t-il lâché, révélant avoir demandé la veille du déplacement au siège de la Présidence, « le report

de cette rencontre ». Toutes les interventions qui ont suivi ont critiqué la démarche de la direction nationale. Des intervenants ont appelé à son départ. La tenue d'un congrès ordinaire le plus tôt possible a été réclamée. Le premier à prendre la parole, un ancien de 63, n'a pas été tendre avec Aouchiche et Belahcel. « Vous avez tort ; vous auriez dû nous consulter, car le FFS est plus grand que tout un chacun de nous ; des militants ont payé de leur sang pour ses principes fondateurs », leur a-t-il dit.

Quoi qu'il en soit, la rencontre fédérale dont les travaux ont commencé vers midi, s'est poursuivie jusqu'à 18h. La Direction est sortie fragilisée de son propre procès,

tandis que les militants sont repartis avec la ferme conviction d'aller vers un changement en urgence à la tête du parti. Dans un communiqué laconique, hier, le FFS a expliqué que la rencontre « a permis un échange franc, animé et contradictoire sur plusieurs questions liées à l'actualité nationale et au fonctionnement interne du parti ». D'un autre côté, un document partagé par les militants a plaidé en faveur, à défaut d'une démission volontaire, du « retrait de confiance » à l'actuelle équipe dirigeante à l'occasion de la session du Conseil national d'aujourd'hui. Cette dernière prévue ce matin au siège national à Alger, s'annonce houleuse. **A.M.**

## APRÈS LA DÉCOUVERTE DE DEUX AUTRES FOYERS DE GRIPPE AVIAIRE À BATNA

# Panique dans les élevages

Le directeur des services agricoles de la wilaya de Batna, Samir Hamza, vient de sonner l'alerte en confirmant jeudi dernier la découverte au courant de la semaine écoulée de deux nouveaux foyers de grippe aviaire concernant le type de virus H5N8. Le même responsable a expliqué que le premier foyer a été découvert dans les communes de Seriana et de Oued Taga où quelque 400 poulets ont été décimés. Cependant, pour savoir à quoi s'en tenir, les autorités compétentes ont prélevé des échantillons de cadavres d'oiseaux avant de les expédier vers le laboratoire de l'Institut national de la médecine vétérinaires d'Alger (INMV), lequel a effectivement confirmé qu'ils étaient infectés par le virus de la grippe aviaire H5N8. Du reste, le DSA de Batna a déclaré qu'une réunion d'urgence devait se tenir, hier vendredi, au siège de la wilaya regroupant toutes les parties concernées afin de prendre les mesures nécessaires qui s'imposent dans pareil cas. Dans ce même contexte, le chargé de l'information du Syndicat national des vétérinaires du secteur public, le Dr Dahmane Naguib, a fait

savoir que la situation est dangereuse au sein de la filière avicole, et que le virus "H5N8" peut être transmis à l'homme, mais les autorités ne prennent pas la situation au sérieux, précisant également que le virus infecte tous les oiseaux toutes espèces confondues, tout en révélant que la présence d'autres infections à travers le pays. Pour rappel, le ministre de l'Agriculture et du Développement rural, Abdehamid Hemdani, a révélé qu'un premier foyer de grippe aviaire a été détecté le 17 janvier dernier dans un élevage avicole de la ville d'Aïn Fakroun- wilaya d'Oum El-Bouaghi, située dans le nord-est du pays, ce qui aurait entraîné la mort de 50 000 oiseaux et 1 200 autres restants ont été abattus, dans le but d'éviter la propagation du virus grip-pal. Plus rassurant, Hemdani avait déclaré que l'épidémie était sous contrôle et qu'aucune des villes voisines n'a signalé d'épidémie grâce à un système de surveillance mis en place dans la ville où l'épidémie s'est déclarée et dans les zones voisines. Aussi, le ministre a fait savoir que "l'épidémie a été causée par des oiseaux migrants venant d'Eu-

rope", a expliqué le ministre lors d'une conférence de presse au cours de laquelle il a assuré que le "virus H5N8 ne se transmet pas à l'homme". Par ailleurs, les autorités sanitaires avaient annoncé des restrictions sur les mouvements à l'intérieur du pays et la destruction des restes d'animaux et des déchets, ainsi que le contrôle de la faune sauvage au niveau des zones humides. Néanmoins, il se trouve que l'épidémie vient d'être déclarée à Batna, une wilaya frontalière de celle d'Oum El Bouaghi. Sur un autre chapitre, conséquences de cette situation de crise sanitaire aviaire dont est victime notre pays, la Mauritanie et la Russie ont déjà annoncé pour leur part la suspension de l'importation des poulets à partir de l'Algérie. Le moins que l'on puisse dire s'agissant de la propagation de l'épidémie de grippe aviaire en Algérie est que la situation est désormais de plus en plus inquiétante sur le double plan, sanitaire et économique.

**Rabah Karali**

## PRIX DES MÉDICAMENTS

# La liste des pays comparateurs fixée

Le ministère de l'Industrie pharmaceutique a fixé, par décision ministérielle, la liste des pays comparateurs au niveau régional et international dans la procédure de fixation des prix des médicaments au niveau national. Dans une note adressée aux opérateurs pharmaceutiques, le ministère a indiqué qu'en application des dispositions de l'article 5 de l'arrêté du 26 décembre 2020 fixant la procédure de fixation des prix des médicaments par le Comité économique intersectoriel des médicaments, la liste des pays comparateurs au niveau régional et international a été fixée par une décision ministérielle. Au niveau régional, le ministère a fixé la Tunisie et le Maroc comme pays comparateurs, tandis qu'au niveau international, la liste des pays est composée de la Jordanie, la Turquie, l'Arabie saoudite, la Grèce, la France, la Belgique, le Royaume-Uni, l'Espagne et le pays d'origine

du médicament. L'article 5 de l'arrêté fixant la procédure de fixation des prix des médicaments stipule que la proposition du prix du médicament est examinée, sur la base d'un ou plusieurs des paramètres, à savoir le taux d'intégration, la comparaison du prix des médicaments de la même classe thérapeutique commercialisés au niveau national, la comparaison du prix des médicaments de la même classe thérapeutique commercialisés au niveau régional et international, ainsi que les volumes de ventes envisagées en Algérie. Elle doit également se référer, selon le même texte, aux études économiques et/ou pharmaco-économiques, les volumes de ventes réalisés en Algérie, en cas de renouvellement de la décision d'enregistrement, ainsi que les volumes de ventes réalisés dans les pays comparateurs. Soulignant que la liste des pays comparateurs au niveau régional et international est

fixée par décision du ministre chargé de l'Industrie pharmaceutique, le texte a expliqué que le taux de change usité au cours des travaux du Comité économique s'effectue sur la base du cours vendeur du dinar en vigueur le premier jour ouvrable du mois précédant celui du jour de fixation du prix du médicament, tel qu'il est fixé par la Banque d'Algérie. La procédure de fixation du prix des médicaments par le Comité économique intersectoriel des médicaments est appliquée aux prix de cession sortie usine (PCSU) des médicaments fabriqués localement et aux prix Free on Board (FOB) des médicaments importés, soumis à l'enregistrement, au renouvellement quinquennal et lors de toutes variations de prix à la hausse ou à la baisse par le comité, précise l'arrêté, ajoutant que la procédure de fixation du PCSU des médicaments fabriqués localement tient compte du taux d'intégration.

AUGMENTATION DES PRIX DES DENRÉES ALIMENTAIRES EN ALGÉRIE

# La FAO confirme une tendance haussière mondiale

*La hausse en Algérie des prix des produits de large consommation, à l'instar du sucre, huiles et pâtes alimentaires est la conséquence d'une augmentation des matières premières à l'échelle mondiale, a indiqué la FAO sur son site web.*

Cette tendance haussière a, en effet, suscité ces derniers jours la réaction des pouvoirs publics, des associations de protection des consommateurs et aussi des industriels. Accusés de spéculation, les commerçants ont aussitôt renvoyé la balle aux transformateurs. Ces derniers ont, à leur tour, justifié que cette augmentation est motivée par la flambée des cours sur les bourses mondiales.

Leader sur le marché algérien, le groupe Cevital a d'ailleurs réagi à ce sujet. Selon le groupe d'Issaad Rebrab, «la flambée des prix de l'huile de table est due à les facteurs extérieurs, don l'augmentation des prix des matières premières sur le marché mondial et la dégringolade du dinar face au dollar américain». L'augmentation des prix «ne concerne pas uniquement les huiles, elle touche également d'autres produits comme les pâtes alimentaires et le lait, pour ne citer que ceux-là», a précisé un communiqué du groupe. Selon la même source, «Elio, faite à base d'huile de soja, est exonérée de droits et taxes. Par contre, Fleurial, huile de qualité supérieure, composée à 100% d'huile de tournesol, est soumise à 19% de TVA, 5% de droits de douanes et 2% de taxe de contribution à la solidarité. Quant à Fleurial duo, mise récemment sur le marché, elle est constituée d'un mélange de deux huiles végétales avec une large prédominance d'huile de tournesol. Elle est, de ce fait, soumise à une TVA de 19% », a détaillé le groupe Cevital. Dans son dernier rapport,



la FAO a précisé que les cours mondiaux des denrées alimentaires de base, entraînés principalement par les huiles et le sucre, ont à nouveau progressé en février, pour le neuvième mois consécutif. L'indice FAO des prix des produits alimentaires, qui suit les variations mensuelles des cours internationaux de produits alimentaires les plus couramment échangés (sucre, huiles, céréales,

produits laitiers, viande) s'est établi en moyenne à 116 points en février, en hausse de 2,4% par rapport à janvier.

### UNE HAUSSE DE 26,5% SUR UN AN

Il s'agit du plus haut niveau depuis juillet 2014, selon l'Agence des Nations Unies chargée de l'agriculture et l'alimentation (FAO). Dans le détail, c'est le sucre qui

a le plus augmenté en février (+6,4% sur un mois), sous l'effet combiné de baisses de production dans les principaux pays producteurs et d'une forte demande en provenance d'Asie «accrue par des inquiétudes sur les disponibilités globales». Sur les oléagineux, l'index a progressé de 6,2%, «atteignant son plus haut niveau depuis avril 2012». Toutes les huiles (palme, soja, colza, tournesol) sont à la hausse. Les prix des produits laitiers ont connu une augmentation mensuelle de 1,7%, soutenus par la hausse des cotations du beurre, découlant d'une «ferme demande de la Chine confrontée à une offre limitée de l'Europe de l'Ouest». Côté céréales, l'indicateur a crû de 1,2%, selon la FAO, qui relève une hausse mensuelle de 17,4% des prix du sorgho, soutenue par la forte demande chinoise. Quant à la viande, les prix ont gagné 0,6%, sur fond de resserrement de l'offre bovine et ovine dans les principales régions productrices. D'après les premières estimations de la FAO, la production mondiale de blé devrait augmenter et atteindre un nouveau record en 2021, à savoir 780 millions de tonnes, la reprise attendue de la production dans l'Union européenne faisant plus que compenser des perspectives de production assombries par les conditions météorologiques en Russie. La production de maïs en Afrique du Sud devrait atteindre des niveaux quasi record en 2021, tandis que l'on prévoit une production largement supérieure à la moyenne en Amérique du Sud.

Hafid Mesbah

### GRÂCE AU GISEMENT DE GARA DJEBILET

## L'Algérie économisera 2 milliards USD par an

D'un pays importateur, l'Algérie compte devenir d'ici à 2025, exportateur net de fer, en passant, évidemment, par la satisfaction de la demande locale. Ceci est possible, selon le ministre de l'Energie et des Mines, Mohamed Arkab, grâce au projet de Gara Djebilet, dans la wilaya de Tindouf. Dans une interview accordée à la revue «Echaab économie» dans son numéro du mois de mars, Arkab a précisé que le projet de Gara Djebilet augmentera la cadence de sa production pour atteindre «12 millions de tonnes de fer/an, à partir de 2025», ce qui permettra à cette mine de couvrir «toute l'activité de transformation du fer en Algérie». Selon le ministre, le Trésor public peut économiser près de 2 milliards de dollars/an, une fois l'importation de ce métal totalement arrêtée, avec possibilité «de s'orienter vers l'exportation». Ce projet peut également générer

3 000 postes d'emploi, dont 1 000 permanents, dès son entrée en phase de production. Cette mine dispose d'une réserve de 3,5 milliards de tonnes de fer, a fait savoir Arkab. Evoquant l'exploitation du marbre et du granit, le ministre a indiqué que l'Algérie peut «couvrir 200 % de ses besoins», grâce aux gisements dont elle regorge, sachant que «la plus grande partie de ces gisements n'est pas exploitée». Il a fait savoir dans ce sens que la valeur ajoutée de l'exploitation de ces deux roches «est considérable» pour les investisseurs et l'économie nationale, à travers la contribution à la réduction de la facture de l'importation. Concernant les métaux et les terres rares, il a fait état d'un audit des indicateurs sur les volumes des réserves qui font ressortir la présence de ces richesses aux quatre coins du pays, avec une plus grande concentration dans les régions du sud du

pays. Cet audit devra permettre de définir les sites de ces matières rares, et ce, après la finalisation des études sur terrain et la vérification effective des réserves et de la faisabilité économique pour leur exploitation. A ce propos, le ministre a souligné que le secteur des mines «requiert l'exactitude des données», appelant à cesser de communiquer des indicateurs non vérifiés et à recourir aux nouvelles technologies pour «une vision globale du secteur minier», notamment en ce qui concerne les types des métaux, leur profondeur et les surfaces de leur concentration. Il a salué, par ailleurs, la contribution du ministère de la Défense nationale qui a mis à la disposition de l'Agence du service géologique de l'Algérie (Asga), la technique «de levé géophysique aérien» qui permet de procéder à «un scan des surfaces minières».

H. M.



### PORTÉ PAR L'APPROCHE PRUDENTE DE L'OPEP+

## Le pétrole finit la semaine en trombe

Alimentée par une augmentation moins importante que prévu de l'offre de l'Opep+ à partir d'avril, les prix du pétrole continuaient sur leur lancée hier pour atteindre de nouveaux records en plus d'un an. Dans la matinée, le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en mai gagnait 2,07% à Londres par rapport à la clôture de la veille, à 68,12 dollars, peu après avoir atteint 68,50 dollars, un plus haut depuis le 8 janvier 2020. Dans le même temps, le baril américain de WTI pour avril grimpeait de 1,82% à 64,99 dollars, après avoir passé temporairement la barre des 65 dollars sous laquelle il évoluait depuis près de 14 mois. Les deux contrats de référence ont gagné plus de 30% depuis le 1er janvier. Les analystes envisageaient des divergences

entre les deux poids lourds de l'alliance, la Russie et l'Arabie saoudite, ainsi qu'une hausse de la production d'or noir plus prononcée. Mais le deuxième Sommet de l'année rassemblant les ministres de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (Opep) et leurs alliés s'est déroulé sans heurts et a débouché jeudi sur une ouverture modérée du robinet de brut à compter du mois prochain. «La réunion a été fructueuse», a commenté hier le vice-Premier ministre russe Alexandre Novak en charge de l'Energie et chef de file des dix alliés du cartel, des propos cités dans un communiqué mis en ligne par Moscou. «Pour la troisième réunion consécutive, l'Opep+ a fait preuve de prudence» dans sa politique de réduction de sa production d'or noir, ont souli-

gné les analystes de Morgan Stanley, en prenant la décision «inattendue» de reconduire les quotas existants, exception faite de la Russie et du Kazakhstan qui pourront augmenter leur offre de 150 000 barils quotidiens. Surtout, Riyad maintiendra son retrait volontaire et supplémentaire d'un million de barils par jour le mois prochain. De quoi provoquer une véritable «onde de choc sur le marché du pétrole», selon Eugen Weinberg, de Commerzbank. Le Brent et le WTI ont, en effet, grimpé de près de 5% à la clôture jeudi. De plus, «les stocks de pétrole devraient diminuer à un rythme rapide en avril, ce qui alimentera encore les prix du pétrole», a indiqué Giovanni Staunovo, analyste d'UBS.

R. E.

## ZONES D'OMBRE

# Un élan de développement qualitatif dans divers domaines

**Le chargé de mission à la Présidence de la République, Brahim Merad, a affirmé, mercredi dernier depuis la commune de Texenna (Jijel Sud) que les zones d'ombre en Algérie "connaissent un élan de développement qualitatif dans divers domaines".**

Après avoir suivi un exposé sur le projet de raccordement au réseau du gaz naturel des régions de "Beni Mahrez" et "El-Meraïdj" situées aux hauteurs de Texenna, dans le cadre de sa visite de deux jours, entamée mercredi après midi dans la wilaya de Jijel, M. Merad a indiqué que plusieurs régions du pays "connaissent un saut qualitatif dans divers domaines de développement, ce qui leur a permis de réaliser plusieurs acquis". "L'expérience avérée et la clairvoyance du Président de la République, Abdelmadjid Tebboune, dans le traitement du dossier des zones d'ombre s'appuie à son constat, à travers les nombreux postes de responsabilité qu'il a occupés", a-t-il soutenu. D'après le chargé de mission, il est temps de prendre en charge plus de 8 millions d'habitants des zones d'ombre en vue de rattraper le retard accusé en termes de prise en charge de leurs préoccupations. Le même responsable a mis en avant le rôle majeur des walis dans l'application des instructions du Président de la République en matière de prise en charge des différents besoins de ces régions, en leur consacrant des affectations financières au titre des budgets de wilayas ou des différents fonds nationaux sans recourir à la loi des finances. Soulignant, en outre, que l'objectif de cette visite consiste à "informer le Président Tebboune sur la réalité de ces opérations de développement", M. Merad a rappelé avoir visité, jusqu'à présent, 30 wilayas, ce qui lui a permis de s'enquérir de la situation des zones d'ombre. Au premier jour de sa visite dans la wilaya de Jijel, M. Merad a donné le coup d'envoi de l'opération de raccorde-



ment au réseau de gaz naturel des mechtas de "Beni Mahrez", "El Meraïdj", "El-H'mara", "Chettit", "Ouled Echeikh", "Merdj Youcef" et "Abaynou", toutes des zones d'ombres relevant de la commune de Texenna. A Oued Endja (Mila), le même responsable a souligné la nécessité de "corriger les carences enregistrées dans les zones d'ombre par une politique propice à leur développement".

## CORRIGER LES CARENCES

"Les carences observées dans les régions enclavées seront prises en charge progressivement conformément à la politique de promotion et de développement des zones d'ombre qui a permis l'amélioration des conditions de vie en un laps de temps réduit", a précisé M. Merad dans la mechta El Mechameche (commune de Oued Endja), où il a procédé, au deuxième jour de sa visi-

te de travail dans la wilaya de Mila, à la mise en service du raccordement de 21 foyers au réseau du gaz naturel. En réponse aux préoccupations des citoyens dans la mechta Beni Oukdene de Ferdjioua, où il a inspecté la réalisation de projets au profit des zones d'ombre relevant de cette collectivité, le même responsable a souligné que "des efforts importants restent à déployer et cela nécessite de l'argent", assurant à l'intention des citoyens que le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, "veille à la prise en charge de toutes les zones d'ombre". Le même responsable a également affirmé que sa visite dans la wilaya de Mila a pour objectif de faire "un état des lieux réel des opérations de développement dans ces zones en vue de le transmettre au président de la République qui œuvre à désenclaver les habitants de ces régions et améliorer leurs conditions de vie à travers

la mise en place des commodités essentielles pour une vie meilleure". S'agissant du déficit en matière d'habitat rural face à une forte demande exprimée pour ce type de logement dans les zones d'ombre, le même responsable a fait savoir aux représentants de la presse, au niveau de l'école chahid Mezmaï Taher de la commune Deradji Bouslah, faisant l'objet de travaux de réhabilitation, a précisé que "cette année, il y aura des programmes de logement rural plus important qu'auparavant". M. Merad a soutenu, en ce sens que le président de la République a mis l'accent sur ce type de logement qui contribue à la fixation des habitants et favorise également le retour des citoyens à leurs régions d'origine surtout avec les améliorations constatées en matière de conditions de scolarisation, de raccordement aux réseaux divers et l'ouverture des routes. "L'opération de recensement des zones d'ombres a ciblé toutes les insuffisances et les besoins exprimés", a ajouté le même responsable, relevant que "plus de 40% des besoins ont été pris en charge tandis que les efforts se poursuivent pour prendre en charge toutes les préoccupations des citoyens". Au deuxième jour de sa visite à Mila, le chargé de mission à la Présidence de la République a inspecté plusieurs projets destinés aux zones d'ombre à travers les daïras de Oued Endja, Ferdjioua, Ain Beïda Ahriche et Tassadane Haddada, où il a assisté à des exposés sur la réalité des opérations inscrites au profit de ces régions. Il a insisté, en outre, sur "l'importance de les achever pour entamer d'autres projets en fonction des priorités exprimées et les budgets disponibles".

R. R.

## AGRICULTURE

# Rencontres régionales sur l'électrification des exploitations

La série de rencontres régionales sur l'électrification des exploitations agricoles et organisées dans le cadre de la concrétisation de la feuille sectorielle pour la période 2020-2024, dans son volet relatif au programme d'alimentation de ces exploitations en énergie et de la levée des obstacles, a commencé en début de semaine et se poursuivra jusqu'au 7 mars, a indiqué le ministère de l'Agriculture et du Développement rural dans un communiqué. "Les rencontres régionales sur l'électrification des exploitations agricoles regroupant la Société algérienne d'électricité et de gaz (Sonelgaz) et les directions des services agricoles des wilayas du pays, se poursuivent, avec la tenue, jeudi le 4 mars, de la rencontre consacrée aux wilayas de l'Ouest (Tipasa, Saida, Sidi Bel-Abbès, Mostaganem, Mascara, El Bayadh, Tissemsilt, Naâma, Ain Témouchent et Relizane)", lit-on dans le communiqué posté par le ministère sur Facebook. Organisée, dimanche écoulé à Alger, la 1<sup>re</sup> rencontre a regroupé des représentants de Chlef, Béjaïa, Bouira,

Blida, Tizi Ouzou, Djelfa, Médéa, M'sila, Bordj Bou Arreridj, Boumerdes, Tipasa et Ain Defla. S'en est suivie une autre rencontre, tenue lundi dans la wilaya de Constantine et ayant regroupé les wilayas de l'Est du pays (Oum el Bouaghi, Batna, Tébessa, Jijel, Sétif, Skikda, Annaba, Guelma, El Tarf, Khenchela, Souk Ahras et Mila). La dernière réunion sera tenue, le 7 mars à Timimoun et concernera les wilayas du Sud (Adrar, Laghouat, Biskra, Béchar, Tamanrasset, Ouargla, Illizi, Tindouf, El Oued et Ghardaïa). Ces rencontres s'inscrivent dans le cadre de la concrétisation du programme de la feuille de route sectorielle 2020-2024, relative au raccordement des exploitations agricoles au réseau électrique. Lors de ces rencontres, les deux parties, à savoir Sonelgaz et les directions des services agricoles, seront en mesure de définir les concepts et les modalités de la mise en oeuvre de ce programme "prioritaire sur le terrain", lever l'ambiguïté et les obstacles et adopter la liste des bénéficiaires".



## RADIOTHÉRAPIE

# De nouveaux centres seront ouverts à travers plusieurs wilayas

De nouveaux centres de radiothérapie seront prochainement ouverts à travers plusieurs wilayas du pays dans le but d'améliorer les conditions de prise en charge des cancéreux, a annoncé, mardi depuis Blida, le ministre de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière, Abderrahmane Benbouzid. S'exprimant en marge d'une visite à nombre de services au niveau du CHU Frantz Fanon (Blida), Pr Benbouzid a précisé que ces "nouveaux centres sont répartis sur les wilayas de Djelfa, Chlef, Laghouat, Tiaret, Médéa, Bejaïa et Mostaganem". Ces nouveaux centres devront, dès leur entrée en service, alléger la pression sur les centres déjà en service, dont le centre anti-cancer (CAC) de Blida, visité par le ministre, en rapprochant notamment les rendez-vous des patients. Le ministre a invité, dans ce

cadre, les responsables des différents centres à l'impératif recours à la numérisation des rendez-vous, une démarche qui permettra de mieux orienter les malades vers les centres enregistrant moins de pression. Le premier responsable du secteur a cité pour exemple le centre d'Adrar où les patients sont immédiatement pris en charge contrairement à celui de Blida qui enregistre une forte pression en raison du nombre important de malades issus de différentes wilayas. Les responsables du CAC de Blida ont fait état, néanmoins, d'une amélioration de la situation ces derniers temps, le temps d'attente étant passé de 6 à 9 mois autrefois à 15 à 20 jours actuellement. Par ailleurs, le ministre a déploré le manque de spécialistes dans nombre de structures à l'image du service radiologie tandis que le

secteur enregistre une abondance en termes d'autres spécialités, suggérant d'œuvrer en concert avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche scientifique pour l'ouverture, à l'avenir de formations de spécialité en fonction des besoins du secteur. Visitant l'établissement hospitalier spécialisé de Transplantation d'organes et des tissus (ESH-TOT), M. Benbouzid a écouté les préoccupations des staffs médicaux y travaillant notamment en ce qui concerne le cathéter en panne depuis plusieurs années, se disant mécontent quant à cette situation qui sera examinée. Accompagné du wali de Blida, Kamel Nouicer, le ministre a visité les services de cardiologie et chirurgie cardiovasculaire et d'imagerie du système nerveux au CHU Frantz Fanon avant de se rendre à l'ESH-TOT.

ENTRETIEN

AHMED NAIT EL HOCINE, DIRECTEUR  
DU CENTRE NATIONAL DE PRÉVENTION ET DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE (CNPSR) À CRÉSUS

# «18 949 accidents corporels de la circulation enregistrés en 2020»

**Le directeur du CNPSR fait le bilan des accidents de la route et déclare que le nombre de ces accidents a connu une baisse de 13,16 %, par rapport à l'année 2019, « épargnant ainsi la vie à 431 personnes, ce qui est très encourageant ». Il a fait savoir, par ailleurs, que la capitale est classée en troisième position, parmi les wilayas les plus touchées par l'hécatombe routière, avec 122 personnes décédées. Il est revenu sur le facteur humain qui est selon lui, à l'origine de 95 % des causes d'accidents.**

Entretien réalisé par Samia Acher

**Crésus : Pourriez-vous nous donner un bilan exhaustif des accidents de la circulation routière durant l'année 2020 ?**

**Ahmed Nait El Hocine :** Concernant le bilan des accidents, il importe de signaler que 18 949 accidents corporels de la circulation routière ont été comptabilisés durant l'année 2020, soit 3 558 accidents de moins par rapport à l'année 2019, situation qui a influé positivement sur les autres indicateurs de la sécurité routière, au niveau national. En effet, la mortalité routière a baissé de 13,16 %, comparativement à l'année 2019, soit 431 décès de moins. Le nombre de personnes blessées sur nos routes a, quant à lui, diminué de 16,68 % :

25 836 personnes, au cours de l'année 2020, contre 31 010 durant l'année 2019, soit 5 174 personnes blessées en moins. Aussi, je ne manquerai pas de souligner que les indicateurs de l'insécurité routière ont connu une sensible baisse, depuis l'année 2016, période qui coïncide avec la prise en charge du dossier « Sécurité routière » par le ministère de l'Intérieur, des Collectivités Locales et de l'Aménagement du territoire.

En effet, l'analyse comparative des données de l'accidentalité entre les années 2015 et 2020 fait ressortir des gains considérables :

- Une baisse de 46,17% des accidents corporels de la circulation routière, soit 16 250 accidents en moins.
- Une baisse de 38,31% du nombre de personnes décédées, soit 1 766 vies épargnées.
- Une baisse de 53,86% du nombre de personnes blessées, soit 30 158 blessés en moins.

**«En termes de gravité, il convient de faire remarquer que la Wilaya de M'sila a enregistré le plus fort taux de mortalité durant l'année 2020, avec 141 personnes décédées, sur les routes.»**



En ce qui concerne, les tendances lourdes de bilan 2020, il ressort ce qui suit :

- La prédominance des titulaires de permis de conduire probatoires : Les conducteurs titulaires d'un permis de conduire de moins de deux ans (Permis probatoire) ont été impliqués dans 3 350 accidents corporels de la circulation routière au cours de l'année 2020, soit 17,68% de la totalité des conducteurs impliqués.

Cet état de fait peut être expliqué, en grande partie, par le faible apprentissage à la conduite et le jeune âge des nouveaux titulaires des permis de conduire, lesquels favorisent les comportements intempestifs et les postures dangereuses et irréfléchies en circulation.

- L'implication grandissante des usagers des 2 roues : Les motocycles sont signalés dans 3 674 accidents corporels enregistrés au cours de l'année 2020, soit 19,39% de l'accidentalité globale, en augmentation de 2,97% par rapport à l'année 2019.

• La gent masculine principale victime de la route : -84,58% des personnes décédées sur les routes au cours de l'année 2020 sont de sexe masculin, soit 2 370 victimes.

-82,18 % des personnes blessées sur les routes sont de sexe masculin, soit 21 171 victimes

- Les piétons : Les usagers les plus

vulnérables en zones urbaines :

- Sur les 569 cas de décès enregistrés au niveau des zones urbaines au cours de l'année 2020, 263 d'entre eux étaient des piétons, soit 46,22% de la mortalité en milieu urbain.

- Sur les 15 854 personnes blessées au niveau des zones urbaines au cours de l'année 2020, 6 126 d'entre elles étaient des piétons, soit 38,64% des personnes blessées en milieu urbain.

- Des axes routiers particulièrement accidentogènes :

L'autoroute Est-Ouest et la Route Nationale n° 01, en raison de la longueur de leur tracé et de la dangerosité de certains de leurs tronçons, ont comptabilisé le plus grand nombre d'accidents durant l'année 2020, avec respectivement 542 et 238 sinistres enregistrés.

- Des wilayas plus exposées à l'accidentalité :

Avec 779 accidents corporels enregistrés au cours de l'année 2020, la wilaya d'Alger se positionne en troisième place des wilayas les plus touchées par l'hécatombe routière.

Toutefois, cet indicateur de l'accidentalité doit être relativisé au regard de la taille du parc automobile de la wilaya d'Alger (1 483 093 véhicules, soit 15,75% du parc auto national), de l'étendue de son réseau routier (2 364 km, dont 65,44% routes communales), et de sa densité démographique

(3 335 418 habitants) et surtout de l'importance de sa population flottante.

En termes de gravité, il convient de faire remarquer que la wilaya de M'sila a enregistré le plus fort taux de mortalité durant l'année 2020, avec 141 personnes décédées, sur les routes. En deuxième position, on retrouve la wilaya de Sétif qui a enregistré 125 personnes décédées, suivie par la wilaya d'Alger en troisième position avec 122 personnes décédées.

• L'excès de vitesse, la baisse de vigilance du conducteur et la perte de contrôle de véhicule, principales causes de la sinistralité en 2020 :

L'excès de vitesse a été à l'origine de 3 249 accidents corporels, soit 17,15% des causes de la sinistralité, tandis que la baisse de vigilance du conducteur dans les quartiers est donnée pour être la cause de 2 601 accidents, alors que la perte de contrôle de véhicule est mise en cause dans 1 259 cas d'accidents. Ces trois facteurs, à eux seuls, constituent près de 38% des causes d'accidents enregistrés au cours de l'année 2020.

Telle est en somme la synthèse de ce bilan 2020.

**Quelle lecture en faites-vous ?**

Les résultats obtenus au cours de ces dernières années, dans le domaine de la sécurité routière sont très encourageants, mais sont loin d'être satisfaisants, du fait que la facture humaine et économique des accidents de la circulation demeure exorbitante, voire préoccupante.

Les avancées réalisées dans ce domaine d'activité doivent être confortées par la définition d'une stratégie nationale de lutte contre ce phénomène avec des objectifs mesurables à court et moyen terme.

**Vous avez souvent évoqué la mise en place de la délégation nationale à la sécurité routière. Pouvez-vous nous éclairer sur cette structure ? Et quand entrera-t-elle en service ?**

La délégation nationale à la sécurité routière est devenue aujourd'hui une réalité puisque le projet s'est concrétisé à travers la promulgation du décret exécutif n° 19-303 du 10.11.2019, définissant la nature, les missions, l'organisation et le fonctionnement de cette nouvelle entité. Cet aspect organisationnel est très important, étant donné que c'est pour la première fois que notre pays s'est doté d'un organisme directeur de la sécurité routière.

En effet, les réponses apportées aux dangers de la route, par le passé, ont toujours été parcellaires, dans le sens où les secteurs concernés intervenaient individuellement sur certaines causes de la sinistralité, sans jamais faire de la route un sujet global, sans articuler ensemble la totalité des facteurs impliqués. Cette absence de coordination entre les différents acteurs de la sécuri-



**«Les résultats obtenus au cours de ces dernières années, dans le domaine de la sécurité routière, sont très encourageants, mais sont loin d'être satisfaisants, du fait que la facture humaine et économique des accidents de la circulation demeure exorbitante...»**



té routière, qui a eu pour incidence une explosion de la sinistralité, a conduit les pouvoirs publics à adopter un cadre organisationnel novateur qui permettra d'aborder les problèmes de l'insécurité routière de façon systémique et facilitera la mise en œuvre d'une véritable politique publique de sécurité routière basée sur la concertation, le dialogue, la coordination et l'exploitation de toutes les opportunités et les gisements de progrès. Ce modèle d'organisation s'inscrit en droite ligne avec les recommandations internationales, notamment la résolution onusienne n° 68/269 du 10 avril 2014 portant sur l'amélioration de la sécurité routière mondiale ainsi que le plan mondial pour la décennie d'action pour la sécurité routière 2011-2020, lesquels invitent les états membres à mettre en place un organisme directeur ou un système de gestion de la sécurité routière, qui fasse notamment appel à la coopération interministérielle.

Enfin, il convient de souligner que la délégation nationale à la sécurité routière a mutualisé les missions dévolues anciennement à deux établissements publics que sont le Centre national de prévention et de sécurité routières et le Centre national des permis de conduire, avec en prime le rattachement de nouvelles missions dans le domaine de la surveillance et du contrôle, du fait qu'elle sera habilitée à gérer le système du permis à points ainsi que le fichier des immatriculations.

Ces prérogatives élargies font de la délégation nationale à la sécurité rou-

tière un organisme leader, situation qui facilitera l'évaluation de son action et mettra fin à la dilution des responsabilités vis-à-vis du dossier de l'insécurité routière.

Je voudrai rajouter à la fin, que cette nouvelle entité n'est pas totalement opérationnelle, du fait que nous trouvons présentement en phase de transfert des personnels et biens des deux établissements précités.

**«Il est vrai que l'état de la route constitue également un facteur d'accident, toutefois il ne peut être prépondérant si les usagers de la route s'astreignent aux règles de la circulation routière, plus particulièrement les limitations de vitesse.»**

**«Selon les statistiques officielles, concernant les causes des accidents de la route, il s'avère que 95% sont dus au facteur humain, quant à certains experts, ils déclarent que l'état des routes est parfois à l'origine de graves accidents. Quel est votre commentaire à ce sujet ?**

En effet, le facteur humain est continuellement donné pour être à l'origine de 95 % des causes d'accidents, constat qui repose sur les enquêtes d'accidents menées par les services de police et de gendarmerie nationale, situation qui confère de la crédibilité aux données communiquées par la délégation nationale à la sécurité routière.

Si l'on décortique ce facteur humain, plusieurs éléments constitutifs peuvent être mis en avant, notamment le non-respect des règles de la circulation routière, plus particulièrement l'excès de vitesse qui a été à l'origine de 3 249 accidents corporels au cours de l'année 2020, soit 17,15% des causes de la sinistralité.

Par ailleurs, la baisse de vigilance du conducteur dans les quartiers est donnée pour être la cause de 2 601 accidents, alors que la perte de contrôle de véhicule est mise en cause dans 1 259 cas d'accidents.

Ces trois facteurs, à eux seuls, constituent près de 38% des causes d'accidents enregistrés au cours de l'année 2020.

Il est vrai que l'état des routes constitue également un facteur d'acci-

dent, toutefois il ne peut être prépondérant si les usagers de la route s'astreignent aux règles de la circulation routière, plus particulièrement les limitations de vitesse.

Vous n'avez ménagé aucun effort pour organiser des campagnes de sensibilisation sur la sécurité routière. Qu'en est-il de ces campagnes du temps de la pandémie ?

Effectivement de nombreuses campagnes de sensibilisation routière ont été menées par la délégation nationale à la sécurité routière ces dernières années, avec des actions de proximité accomplies auprès des usagers de la route à travers l'ensemble du territoire national.

Ce volume d'activité à quelque peu baissé avec les mesures sanitaires adoptées par les pouvoirs publics dans le cadre de la lutte contre la pandémie du Covid-19, toutefois la stratégie de la délégation nationale à la sécurité routière a été adaptée du fait que le recours aux réseaux sociaux a été privilégié.

Aussi de nombreux spots télévisés et radiophoniques ont été réalisés et diffusés, situation qui a permis de toucher de nombreux usagers de la route.

**Le mot de la fin ?**

J'invite l'ensemble des usagers de la route à faire preuve de vigilance et surtout au respect des règles de la circulation routière, leur adhésion est le socle de notre politique de sécurité routière.

S. A.

Qahwa fi goubli |

## Les gars lactés...

Chaque jour qui chasse la nuit est une nuit recommencée. Et chaque nuit qui avale le jour est un autre jour qui s'en revient. Sans partir totalement mais juste par respect pour l'ordre naturel des choses. Et ce n'est pas demain la veille qu'il en sera autrement. Autrement dit plus on s'éloigne du sens plus on se rapproche de la bêtise. Et cela ne semble pas déranger les bonnes consciences endormies sur des certitudes évanescentes.. D'ailleurs à quoi bon philosopher sur des faits aux antipodes mêmes de la fonction philosophique ? Franchement je n'ai pas de réponse ni sur la forme ni sur le fond. Le fond ? Ah nous y voilà. Il y a belle lurette que le fond n'intéresse que le formel. Ou peut-être le formalisme pour

raster dans l'air du..ton. Mais là aussi nos semblables réputés d'une insoutenable légèreté ne pèsent de fait pas très lourds. Alors je me surprends à penser qu'il y a quelque chose de pourri dans ce royaume planétaire. Oui, il se passe de drôles de choses sur cette bonne vieille terre. Peut-être pas si bonne que cela au fond. Mais quel fond au juste? Fond d'air? Fond de teint? Ou alors fond du monde? Et lorsque s'y ajoute la solitude du penseur de fond la boucle est bouclée...Est-ce une raison justement pour se la boucler? Non bien sûr. Car il s'agit au moins de faire ce qu'on peut avec ce qu'on a. Autrement ne dit pas grand-chose. Quand bien même tous les "produits" d'ici-bas n'ont pas droit

d'abdiquer. Les uns par le verbe haut et fort, les autres par la plume ou la caméra. Et ça et là par tous moyens légaux susceptibles pour faire entendre sa voix. La voix des humbles s'entend. Car il n'y a aucune honte à être humble loin s'en faut. Tant les vraies valeurs qui font la raison d'être des êtres fondent comme neige au soleil. Neige? Que voilà la bonne saison qui revient. Et comme presque toujours la grande porte. Souhaitons-le au demeurant par la grande sinon la bonne porte. Allez je vous la souhaite bonne à tous cette saison des fleurs et des amours. Mais attention quand même aux fameuses allergies qui se déclarent surtout au printemps...

Amar Zentar



Votre quotidien  
chaque jour  
chez votre buraliste

## LE SAHARA OCCIDENTAL AU CŒUR DE « PROFONDS MALENTENDUS »

# Le torchon brûle entre Rabat et Berlin

*De l'eau dans le gaz dans les relations germano-marocaines ! Alors que la cour de justice de l'Union européenne réouvrait, la semaine dernière, le dossier de l'accord de pêche UE-Maroc (incluant les eaux du Sahara occidental), interrompu en 2018, le gouvernement allemand a réagi en convoquant, pour des « explications », l'ambassadrice du Royaume chérifien.*

**D**imanche dernier, dans une démarche « inhabituelle aux mœurs diplomatiques », le ministère des Affaires étrangères marocain, avait enjoint tous les départements ministériels de « suspendre tout contact, interaction ou action aussi bien avec l'ambassade d'Allemagne au Maroc qu'avec les organismes de coopération et les fondations politiques allemandes qui lui sont liés ». Dans sa lettre « fuitée » dans la presse, Nasser Bourita, le chef de la diplomatie marocain avait invoqué de « profonds malentendus » avec l'Allemagne au « sujet de questions fondamentales pour le Maroc ». Au cœur des « profonds malentendus », la Libye mais aussi et surtout les positions allemandes, franchement pro-Sahara occidental, notamment à l'ONU où l'ambassadeur bavarois Christoph Heusge, déploie ses trésors d'engineering et soutien à la cause -, l'opposition ferme à la reconnaissance US de la souveraineté marocaine sur les territoires occupés. Le 24 décembre dernier, Christoph Heusgen explique, avec ses mots, « l'engagement » allemand aux côtés de la cause sahraouie. « Être porte-plume, dit-il, des résolutions sur le Sahara occidental vient avec de la responsabilité. Cela s'accompagne d'un engagement fort pour résoudre un problème, il faut être juste, il faut être impartial, il faut avoir à l'esprit l'intérêt légitime de toutes les parties et il faut agir dans le cadre du droit international. La solution définitive » du problème doit, selon lui, s'effectuer dans un « cadre onu-



sien, conformément aux résolutions internationales y afférentes ». « Le Maroc souhaite préserver sa relation avec l'Allemagne, mais c'est une forme d'alerte exprimant un malaise sur de nombreuses questions », a expliqué, à l'AFP, un haut responsable du ministère des Affaires étrangères, lundi soir. « Il n'y aura pas de contact tant que des réponses ne seront pas apportées sur différentes questions qui ont été posées », a-t-il averti. A la mise à l'écart de Rabat à la conférence de Ber-

lin sur la Libye, en janvier 2020, s'ajoute d'autres orages assombrissant les relations entre les deux Etats. Autre orage cité par Le Desk, site d'informations marocain qui rapporte que, samedi 27 janvier, le nouveau président autrichien de l'intergroupe pour le Sahara occidental, Andreas Schieder, à l'Union européenne et au Comité international de la Croix-Rouge, a hissé, pour la première fois, le drapeau du Front Polisario devant le Parlement régional allemand de

Brême. Une action pour dénoncer « exactions » du Maroc.

« Le Maroc souhaite préserver sa relation avec l'Allemagne, mais c'est une forme d'alerte exprimant un malaise sur de nombreuses questions », a confirmé à l'AFP un haut responsable du ministère des Affaires étrangères joint par l'AFP lundi soir. « Il n'y aura pas de contact tant que des réponses ne seront pas apportées sur différentes questions qui ont été posées », a-t-il prévenu. **M. Az.**

## IL ESTIME QU'ILS SONT « VICTIMES DE BARBARIES INSENSÉES »

# Le pape François rend hommage aux Yézidis

Le souverain pontife a entamé hier une visite inédite en Irak par un discours devant les dignitaires du pays, lors duquel il a appelé à cesser la corruption et à consolider la justice.

« Que se taisent les armes ! », a lancé le pape François, hier, à son arrivée en Irak, pour la première visite papale de l'histoire du pays, ravagé par les guerres. S'adressant aux autorités irakiennes – dont le président Barham Saleh –, le pape François a évoqué tous les sujets brûlants. Il est notamment revenu sur le sort de la minorité yézidie, prise pour cible par les membres de l'organisation Etat islamique (EI) à partir de 2014, et dont des milliers de femmes ont été réduites à l'esclavage sexuel. « Je ne peux pas ne pas rappeler les Yézidis, victimes innocentes de barbaries insensées et inhumaines, persécutés en raison de leur appartenance religieuse, dont l'identité même et la survie ont été menacées. » « Assez de violences, d'extrémismes, d'intolérances », a aussi martelé le souverain pontife. Assez également de la « corruption », qui a conduit des centaines de milliers d'Irakiens à manifester durant des mois fin 2019. A l'époque, le pape avait exhorté l'Irak à cesser de réprimer

ses jeunes en demande de justice. Il faut « édifier la justice », a de nouveau plaidé le dignitaire argentin. Il faut en outre que « personne ne soit considéré comme citoyen de seconde zone », a-t-il fait valoir. Notamment les chrétiens, qui représentent 1 % de la population du pays – ils ne sont plus que 400 000 actuellement, contre 1,5 million il y a vingt ans. Le pape a donc rappelé leur « présence très ancienne sur cette terre », plaidant pour « leur participation à la vie publique » en leur qualité de « citoyens jouissant pleinement de droits, de liberté et de responsabilité ».

### DES DIZAINES DE FOSSES COMMUNES

Sous haute protection, circulant seul et masqué sous un strict confinement face à l'épidémie du Covid-19, le pape, âgé de 84 ans, est venu en « pèlerin de paix » reconforter l'une des plus anciennes communautés chrétiennes au monde, étiolée par violence et pauvreté. Dimanche, il participera à une prière oecuménique à Ur, dans le sud du pays, berceau du patriarche Abraham (présenté par la tradition comme le père des monothéismes). A ses côtés se tiendront des dignitaires yézidis, chiites, sunnites et sabéens. Le chef

des enquêteurs des Nations unies, Karim Khan, a estimé vendredi que la visite papale délivrait « un message d'union, de paix et de coexistence entre communautés ». « Les visites du Saint-Père à Mossoul et à Karakoch », des villes

« ravagées par les crimes de l'EI, seront des instants profonds et personnels pour les chrétiens d'Irak », a-t-il ajouté. Et cela soulignera que « chaque vie compte », a poursuivi le chef d'une mission qui a déjà entamé l'examen de dizaines de fosses communes, notamment yézidies. « Notre détermination commune à promouvoir la justice, la tolérance et la réconciliation est la meilleure façon de combattre l'héritage de l'EI », a conclu le responsable, présent au moment de l'adresse papale aux hommes politiques et aux diplomates à Bagdad. Au cours de son séjour – qui s'achèvera lundi au terme de 1 445 km parcourus principalement par les airs pour éviter les zones où se terrent toujours des djihadistes –, François tendra la main aux musulmans en rencontrant le grand ayatollah Ali Al-Sistani, plus haute autorité de l'islam pour de nombreux chiites d'Irak et du monde. **R.I/AFP**

### NUCLÉAIRE IRANIEN

## Les Européens abandonnent leur résolution soumise à l'AIEA

Retournement de situation. Alors qu'ils avaient annoncé au Conseil des gouverneurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) une résolution contre l'Iran, plusieurs pays européens ont finalement décidé de ne pas la soumettre au vote, a-t-on appris jeudi de sources diplomatiques. Appuyé par les Etats-Unis, ce texte de l'Allemagne, de la France et de la Grande-Bretagne condamnait la décision de Téhéran de suspendre certaines inspections de son programme nucléaire. « Nous laissons du temps à la diplomatie. Des initiatives ont été lancées par M.Grossi » et l'Iran a fait preuve d'« un peu » de bonne volonté, ont expliqué des diplomates basés à Vienne, tandis que l'AIEA annonçait une conférence de presse de son Directeur

général, Rafael Grossi, à 12h, heure locale (11h GMT). Ces derniers n'ont pas souhaité donner plus de détails à ce stade. Le journal iranien ultraconservateur Vatan-é Emrouz a écrit mardi, sans citer de source, que le président Hassan Rohani avait donné l'ordre de suspendre la production d'uranium métal dans l'usine d'Ispahan (Centre). Le gouvernement n'a pas démenti ces informations. L'Iran avait annoncé en février avoir débuté la production d'uranium métal pour alimenter son réacteur de recherche à Téhéran, dépassant ainsi les limites fixées par l'accord nucléaire de 2015. Le sujet est sensible car cette matière peut être utilisée dans la fabrication d'armes nucléaires, même si la République islamique a toujours nié

vouloir se doter de la bombe. Le « plan d'action global commun », communément désigné par son acronyme anglophone JCPOA, ne tient plus qu'à un fil depuis le retrait américain en 2018 à l'initiative de Donald Trump, et le rétablissement des sanctions. Le nouvel hôte de la Maison-Blanche, Joe Biden, a promis de revenir dans son giron « si » l'Iran respectait à nouveau le contrat. Mais à l'inverse, Téhéran, qui exige au préalable une levée des mesures punitives qui asphyxient son économie, a franchi ces dernières semaines un nouveau cran dans son désengagement du JCPOA (passage à un niveau d'enrichissement d'uranium de 20 %, production d'uranium métal et limitation des inspections).

# ANTI-ÂGE

## Les aliments à privilégier

**Les bienfaits des aliments les mieux documentés en termes de bénéfices pour la santé concernent les accidents cardiovasculaires et les cancers, qui sont aussi les maladies les plus fréquentes dans nos sociétés modernes. Zoom sur les aliments à privilégier.**

### TROIS LÉGUMES ET CINQ FRUITS POUR UNE BONNE SANTÉ

Cinq portions de fruits et légumes par jour, voilà la formule que tout le monde connaît concernant l'alimentation à suivre pour une bonne santé. Ce que l'on sait moins, c'est la répartition idéale pour le maximum de bienfaits : est-ce la même chose de manger quatre fruits et un légume, ou au contraire quatre portions de légumes et un seul fruit par jour ?

Selon une nouvelle étude scientifique, la bonne formule serait en fait deux portions de fruits et trois portions de légumes. C'est en tout cas cette répartition des cinq portions qui serait optimale.

L'étude a montré que tous les fruits et légumes ne se valent pas en matière de santé :

- Les légumes à feuilles vertes (épinard, laitue, chou frisé...) et les fruits et légumes riches en bêta-carotène et en vitamine C (agrumes, baies, carottes...) semblent les plus bénéfiques.
- A l'inverse, les légumes que l'on classe dans la catégorie des féculents (pommes de terre, patate douce) sont moins intéressants, tout comme les jus de fruits, auxquels il faudrait préférer les fruits frais et entiers.

### LE CHOCOLAT NOIR À 70 % ET PLUS ÉLOIGNE LES AVC

Le cacao est riche en polyphénols, favorables à la motricité des vaisseaux sanguins. Une petite consommation (15 g/jour, un à deux carrés) serait associée à une diminution de l'agrégation plaquettaire, de l'oxydation lipidique et de l'insulinorésistance. Il a aussi un impact bénéfique sur la pression artérielle.

### FRUITS, LÉGUMES, POISSONS, HUILE D'OLIVE ET CAFÉ ANTI-ALZHEIMER

La consommation de ces aliments (fruits, légumes, poissons, huile d'olive) réduisait le risque de maladie d'Alzheimer. Cet effet serait dû à leur triple action bénéfique sur les vaisseaux sanguins, les neurones et les états inflammatoires, probablement grâce aux antioxydants naturels qu'ils contiennent (vitamines A, E et C, les caroténoïdes et sélénium).

Des études montrent que la caféine protège les neurones et agit sur différents mécanismes cérébraux responsables du développement d'un Alzheimer. La bonne dose : deux à quatre tasses par jour. La théine pourrait exercer un effet similaire.

Une "chimio verte" contre le cancer

Certaines molécules accélèrent l'élimination des cellules tumorales, d'autres stoppent leur croissance. Elles sont anti-inflammatoires, ce qui prive les lésions précancéreuses d'un environnement favorable à l'évolution vers un cancer.

### AIL, THÉ VERT ET AGRUMES POUR LE SYSTÈME DIGESTIF

La consommation régulière d'ail (2 à 5 g par jour, soit une gousse d'ail) réduit le risque de cancers de l'estomac, du côlon et de l'œsophage. Cet effet est dû essentiellement à ses composés soufrés.



Quant au thé vert, c'est le végétal qui renferme le plus de molécules anticancéreuses. L'idéal : trois à quatre tasses par jour, infusé 8 à 10 minutes.

Pamplemousse, orange et citron sont intéressants pour la sphère digestive, en boostant l'élimination des toxiques.

### CHOUX POUR LE POU MON

Les crucifères, consommées régulièrement (100 g par jour env.), sont associées à une baisse de nombreux cancers, notamment du poumon, même chez les fumeurs.

Ils renferment des glucosinates capables d'éliminer les cancérigènes, de bloquer et de détruire les cellules cancéreuses.

### TOMATE POUR LA PROSTATE

Sa consommation régulière réduit ce risque de 25 % environ. Cela, grâce au lycopène, un pigment davantage disponible quand la tomate est cuite.

Quant au thé vert, c'est le végétal qui renferme le plus de molécules anticancéreuses. L'idéal : trois à quatre tasses par jour, infusé 8 à 10 minutes.

### FRUITS ROUGES, SOJA ET GRAINES DE LIN POUR LE SEIN

Fraises, framboises et myrtilles contiennent des composés qui freinent la prolifération des cellules cancéreuses. Manger 100 g de myrtilles par jour réduit de 31 % le risque de cancer du sein hormono-indépendant après la ménopause.

Le soja réduit aussi ce risque grâce à sa richesse en phyto-œstrogènes (isoflavones).

Une consommation quotidienne de soja est associée à une diminution de 25 % des récurrences.

Riches en phyto-œstrogènes, les graines de lin consommées régulièrement diminueraient aussi le risque de cancer du sein d'environ 20 %.

### Les atouts santé de l'ail

Une gousse par jour et la santé pour toujours ! L'ail a de nombreux atouts dont il ne faut pas hésiter à profiter en l'ajoutant à nos plats.

L'ail est un aliment plein d'atouts, même si son odeur et son goût nous dissuadent parfois de le prévoir à nos menus.

Il est riche en minéraux : Il contient du potassium, du soufre, du phosphore, du calcium, du magnésium... utile aux os, au bon fonctionnement du cœur, du système digestif...

Il est peu calorique : une gousse d'ail, soit 3 g environ, c'est seulement 4 calories.

Il contient des huiles essentielles : ces dernières contribuent à la prévention des infections digestives et pulmonaires.

### 3 BONNES RAISONS DE CONSOMMER DE L'AIL

#### 1. Il prévient le risque de cancer

Notamment son efficacité contre les cancers digestifs, à condition de consommer au moins six gousses d'ail par semaine, et de préférence crues que cuites, la chaleur diminuant les composés soufrés.

#### 2. Il protège du vieillissement prématuré de l'organisme

L'ail renferme de nombreux antioxydants comme les flavonoïdes, les polyphénols, la vitamine E et le sélénium. Ils protègent les cellules des attaques des radicaux libres, responsables du vieillissement prématuré des cellules.

#### 3. Il est bon pour le cœur

Ses composés soufrés agissent aussi au niveau cardiovasculaire, en limitant la formation des plaques d'athérome et en faisant légèrement baisser la pression artérielle.

### ASSOCIER L'AIL AVEC...

L'agneau, outre des protéines de qualité et du fer indispensable aux globules rouges, il apporte aussi du zinc, un antioxydant. Piquez un gigot ou une épaule d'agneau de quelques gousses.

Les champignons sont une source intéressante de vitamines du groupe B, utiles au fonctionnement neuromusculaire, et de fibres. On peut farcir les chapeaux des gros champignons d'ail, d'oignon.

## Faire le plein naturel d'antioxydants

Les antioxydants protègent de toutes les maladies ou presque... A condition de les consommer sous forme naturelle au sein de leur matrice alimentaire, et d'adopter globalement une bonne hygiène de vie.

Un bon apport d'antioxydants est recommandé en prévention de la plupart des maladies : cancers, maladies cardiovasculaires, cataracte et dégénérescence maculaire liée à l'âge (DMLA), maladies d'Alzheimer et de Parkinson. Ils permettent de contrer les radicaux libres, des composés qui altèrent par oxydation toutes sortes de molécules au sein des cellules, notamment l'ADN (le matériel génétique), et les lipides constitutifs des membranes.

Il existe une production normale de radicaux libres dans l'organisme. Mais, leur proportion s'élève si on fume, si l'on est exposé aux UV du soleil ou à la pollution, lors des stress physiques (maladies), et psychiques, et avec l'âge. Des situations dans lesquelles on a intérêt à faire le plein d'antioxydants naturels.

Antioxydants naturels : les fruits et

légumes en première ligne

Les fruits et légumes concentrent les principaux antioxydants : vitamines C et E, bêta-carotène et autres caroténoïdes, polyphénols.

- Les plus riches en vitamine C sont le kiwi, la fraise, les agrumes, l'épinard, le poivron, les choux.

- La vitamine E est particulièrement abondante dans les amandes et les noisettes.

- Le bêta-carotène est le pigment orangé qui colore la carotte, l'abricot, le melon, et la mangue.

Parmi les autres caroténoïdes, la lutéine et la xéaxanthine se trouvent dans le brocoli, la courgette, et le navet, le lycopène dans la tomate.

### DES ANTIOXYDANTS NATURELS GRÂCE À UNE ALIMENTATION ÉQUILIBRÉE

Les antioxydants moins bien représentés dans les végétaux sont le sélénium et le zinc, deux oligoéléments.

Le premier est fourni par les poissons, les fruits de mer, et les œufs, le second par les abats et la viande rouge.

Il y a cependant du zinc dans les fruits et légumes secs, mais moins bien assimilable. En dehors des fruits et des légumes, la vitamine E (les huiles et margarines) et les polyphénols (thé, le café, le cacao, le chocolat, le cas échéant, le vin rouge) sont des antioxydants.

Au final, pour avoir son quota d'antioxydants, il faut avoir une alimentation diversifiée et équilibrée, qui contribue, par toutes sortes d'autres apports, à une bonne santé. Au-delà des antioxydants, la prévention des cancers et des maladies cardiovasculaires, passe par une bonne hygiène de vie, éliminant tabac et privilégiant l'activité physique.

### EVITER LES COMPLÉMENTS ALIMENTAIRES

Les compléments alimentaires à base d'antioxydants, sont proposés pour la beauté de la peau, la protection solaire, et plus généralement la prévention du vieillissement.

Aucun complément alimentaire ne permet de compenser l'apport de tous les micronutriments des fruits et légumes.

1<sup>ère</sup> ÉDITION DU SALON DU LIVRE ALGÉRIEN  
(DU 11 AU 20 MARS COURANT)

## La fureur de lire...

*Entre contraintes majeures et soif de lire, le lectorat surfe encore sur le registre littéraire virtuel qui n'a ni la même saveur ni la même couleur... Et ce premier Salon du livre entouré de toute la sollicitude par les organisateurs, tombe à point nommé pour signer la fin du sevrage...*



et privées) et une révision à la baisse du prix de location des stands jusque-là divisés en deux collèges, les maisons les plus nanties s'offrant des centaines de mètres carrés ne laissant que des portions congrues aux « sanafirs »...hé oui à chacun selon sa fortune...Heureusement que les bonnes surprises que l'on peut découvrir dans les stands minuscules compensent par la qualité de leurs invités le déficit en audience et recettes. Maigre compensation certes mais compensation tout de même...Ceci relevé, force est d'admettre que le cahier des charges est incontournable pour qui entend dénicher des livres labellisés, une marchandise assurément fragile et précieuse notamment de son caractère noble.

### DES CHARTES GRAPHIQUES BACLÉES...

A cet égard il est grand temps, de notre point de vue en tout cas, de passer au crible états de service de ces éditeurs sortis des sous-bois et dont les « livres hors norme autant dans leur configuration (charte graphique) que la finition souvent bâclée comme il est aisé de le constater in situ et de visu...Car n'est pas éditeur tout amateur sans aucune expérience avérée encore moins know-how de professionnel. Et on comprend mieux le pourquoi et le comment des dispositions du cahier des charges qui permettra une nécessaire décantation entre les uns et les autres. Tandis que de cause à effet, ne resteront dans le circuit que ceux admis à y être au vu donc de leur background affirmé et de leur expertise éprouvée. Et les spécialistes savent mieux que quiconque que l'enveloppe esthétique est sauvent déterminante dans l'achat d'un produit de consommation ordinaire réputé grand public. En attendant gageons que ce salon connaîtra un grand succès en ce qu'il tombe à point nommé pour éponger la rage de lire de notre lectorat victime expiatoire d'un intrus qui n'a que trop sévi...Place au livre donc !

Amar Zentar

Il est du livre comme du pain. Tous deux étant intimement liés. Mais il semble que le pain l'emporte largement sur la nourriture spirituelle. Pourquoi ? Parce que l'acte de lire est bouffé par la boulimie ambiante. Il semble même que depuis quelques années la tendance du lectorat s'est portée sinon remportée sur le fast food au lieu du « fast-lire » si on ose dire.

En vérité tout est dans le contenu d projet de société lui-même qui a fait du rapport au livre quasiment un accessoire inutile, voire carrément un luxe. Car c'est dans cette équation rendue complexe par la force des choses qu'il faut tenter de dénicher une réponse qui tienne un tant soit peu la route. Certes il est un facteur exogène incontestable qui a freiné ce penchant naturel en faveur de la lecture et qui a pour nom le Covid-19, en contraignant par exemple les pouvoirs publics à mettre un bémol sur leurs ambitions et particulièrement celle de rouvrir notre fameuse foire internationale du livre à la périodicité annuelle pour rappel. Et qui constituait un véritable révélateur de l'indice de lecture de nos compatriotes.

Cet événement culturel de par son retentissement avait une audience qui s'étendait bien au-delà de nos limites territoriales tandis que nos concitoyens déferlaient des quatre régions de la république pour s'en venir qui par simple curiosité, qui par intérêt pour sa propre gouverne qui pour s'approvisionner en ouvrages de qualité embrassant quasiment tous les registres : religieux (sous contrôle, littérature, sciences humaines et sociales, psychologie, dictionnaires divers, etc..) et à des prix disons plus ou moins abordables. Et tandis que d'aucuns parmi les plus nantis les bras chargés de « victuailles d'autres moins nantis se suffisaient d'acheter ce qu'ils considéraient comme « nécessaire et suffisant.

### LES ORGANISATEURS ONT MIS LE PAQUET

Une troisième catégorie disons intermédiaire étant faite de simples curieux qu'on retrouve d'ailleurs à toutes les foires... Quoiqu'il en soit pour cette édition les organisateurs ont mis le paquet déjà s'agissant du nombre d'exposants (plus de 200 maisons d'édition publiques

## Plus de 200 maisons d'édition



Plus de 200 maisons d'édition sont attendues à la 1<sup>ère</sup> édition du Salon du livre algérien, prévu du 11 au 20 mars au Pavillon central du Palais des expositions (Pin Maritime) à Alger, ont indiqué, mercredi à Alger, les organisateurs de cette événement. Organisée sous l'égide du ministère de la Culture, cette manifestation nationale verra la participation de 216 maisons d'édition et 12 établissements publics, a précisé Mustapha Kallab Debbih, président de l'Organisation nationale des éditeurs de livres (ONEL), organisatrice de l'événement, faisant état d'un programme culturel et professionnel et des séances de dédicaces par une trentaine d'écrivains, qui ont publié leurs ouvrages sur leurs propres fonds. Les conférences professionnelles traiteront de plusieurs thèmes, notamment la réalité de l'édition en Algérie les cinq dernières années, la distribution et la traduction, le livre en milieu scolaire et l'e-book, outre la lutte contre le piratage, la protection des droits d'auteur.

Au volet culturel, des conférences sont au programme sur le savant Mohamed ben Abi Chaneb et les innovations destinées aux personnes à besoins spécifiques, ainsi qu'en histoire sur la Journée de la victoire (19 mars). Le livre des adolescents et jeunes et la bande dessinée en Algérie seront également au menu de ces conférences. Un protocole sanitaire strict sera mis en place à cette occasion, notamment l'accès uniquement pour les plus de 16 ans, la distanciation physique, la mise à disposition du gel hydro-alcoolique au niveau des entrées et le rappel périodique des mesures préventives.

Un grand écran sera également installé dans ce pavillon pour diffuser les conférences, outre une application permettant l'accès à l'ensemble des maisons d'édition et leurs ouvrages, ajoute les organisateurs. Cette initiative vise à « redynamiser la scène culturelle après une année de paralysie quasi-totale en raison de la pandémie, qui a frappé de plein fouet le domaine de l'édition », expliquent les organisateurs qui assurent que ce rendez-vous sera désormais « annuel au mois de mars ».

Concernant l'impact de la pandémie sur l'édition, M. Kallab Debbih a affirmé que ce secteur « a été considérablement impacté par la pandémie, d'où une réduction des prix des pavillons pour les éditeurs », appelant le ministère de la Culture à « soutenir ces éditeurs à travers ses mécanismes de soutien » ainsi que « l'élaboration d'un cahier de charge pour définir les véritables éditeurs méritant ce soutien ».

### APRÈS UNE ANNÉE D'ARRÊT

## Le théâtre d'Oran reprend ses activités

Le Théâtre régional d'Oran "Abdelkader Alloula" a repris ses activités après près d'une année d'arrêt, avec un riche programme notamment en ce qui concerne les spectacles pour enfants, a-t-on appris jeudi auprès de son directeur, Mourad Senouci. Mardi dernier, le TRO a retrouvé son public lors de la représentation de la pièce de théâtre pour enfants "Plus petit que moi". Tout un programme au profit du jeune public a été tracé, souligné le même responsable, déclarant "nous avons repris les spectacles pour enfants tous les samedis et mardis après-midi et un programme spécial pour les vacances du printemps a été mis en place, avec un spectacle par jour du 11 au 19 mars". S'agissant des mesures de prévention contre Covid-19, le directeur du TRO a assuré que la distanciation sociale est assurée et que le nombre de



places a été réduit de plus de la moitié, avec un siège sur deux qui doit rester vide. Un programme pour le public adulte a également été tracé pour le mois de mars qui sera marqué par plusieurs événements culturels dont la commémoration de l'assassinat du grand dramaturge Abdelkader Alloula avec une grande exposition d'un important fond documentaire, prévue le 10 mars.

Par ailleurs, le TRO accueillera, samedi, deux troupes de musique andalouse, qui se produiront sur les planches dans le cadre du festival "Andalus" organisé par l'association "D'art D'art". Les troupes se produiront sans public et la soirée sera filmée et diffusée sur le net, comme l'a prévu les organisateurs qui comptent diffuser également des concerts de troupes de Marseille, de Montpellier et de Paris.

## PARIS SG Neymar, ça sent bon !

**Dimanche voire lundi, il devrait prendre part à l'intégralité des séances d'entraînement collectives.**

**S**elon les informations de L'Equipe, qui cite l'entourage de Neymar, le PSG pourrait compter sur le retour de l'ailier brésilien, blessé aux adducteurs le 10 février dernier à Caen (1-0) en Coupe de France, pour le huitième de finale retour de Ligue des champions face au FC Barcelone, mercredi prochain.

"La récupération est favorable". Outre la victoire à Bordeaux (1-0), mercredi soir, Mauricio Pochettino s'est montré satisfait concernant la reprise de l'entraînement individuel de Neymar. S'il a pris part au début de la séance collective jeudi avant de suivre un programme aménagé, le Brésilien pourrait effectuer son retour pour les huitièmes de finale de C1 face à Barcelone, le mercredi 10 mars. "Ça avance bien, il reste six jours", a confié un proche du joueur à L'Equipe. Toujours d'après le quotidien, Neymar, blessé le 10 février dernier à Caen en 32e de finale de Coupe de France au adducteurs et qui a travaillé durement pendant sa convalescence, ne serait plus considéré comme un élément à l'infirmerie. Dimanche voire lundi, il devrait prendre part à l'intégralité des séances d'entraînement collectives.

Même si aucun risque ne sera pris, alors que le PSG est en ballottage extrêmement favorable, le joueur pourrait s'installer sur le banc de touche au coup d'envoi de la rencontre mercredi soir au Parc des Princes et espérer entrer en cours de jeu. L'Equipe précise également que Marco Verratti (pied), Angel Di Maria (cuisse) et Alessandro Florenzi (adducteurs), forfaités en Gironde, seraient en position favorable pour retrouver le groupe parisien à l'occasion de la réception des Blaugrana.



### LE QATAR VOIT TRÈS GRAND POUR MBAPPÉ

Le PSG a lancé le sprint final. Que ce soit sur les terrains de la Ligue 1, où les Parisiens veulent terminer tambour battant afin de conserver leur titre malgré Lille ou l'Olympique Lyonnais, ou en coulisses, où les dirigeants parisiens espèrent rapidement boucler leurs deux dossiers prioritaires de 2021, à savoir les prolongations de Neymar et Kylian Mbappé. Deux dossiers semble-t-il bien engagés.

«Je pense que tout le monde sait comment ça se passe et là je pense qu'on va arriver au moment où on doit prendre une position, une décision. Je pense qu'on arrive à chaque fois plus proche de ce moment-là et c'est normal que ce soit comme ça», a ainsi récemment expliqué Leonardo au micro de France Bleu Paris. L'affaire est si bien engagée concernant le Brésilien que sa prolongation serait d'ores et déjà actée. Et l'optimisme est

donc également de mise pour le champion du monde tricolore. Non seulement parce que l'ancien Monégasque est d'accord sur le principe de poursuivre l'aventure dans la capitale, mais également parce que le PSG est prêt à tout pour le convaincre de prolonger.

Un nouveau bail de quatre ans avec un salaire avoisinant les 30 millions d'euros, telles sont ainsi les grandes lignes du contrat qui attend le natif de Paris. Mais à en croire le MundoDeportivo, les dirigeants parisiens auraient un autre atout dans leur jeu. Le Qatar souhaiterait en effet faire de Kylian Mbappé l'un des ambassadeurs de la Coupe, qui se tiendra dans l'Emirat en 2022. Cela sous-entend évidemment que le meilleur buteur de Ligue 1 soit toujours au PSG. Mais les Qataris voient les choses en grand avec notamment une campagne d'image jamais vue auparavant et un chèque à l'avenant. De quoi achever de convaincre le n°7 parisien ?

### FC BARCELONE

## Mauvaise nouvelle pour Piqué

Le FC Barcelone a affirmé dans un communiqué publié jeudi que Gerard Piqué, touché lors du match de Coupe du Roi face à Séville, souffre d'une entorse du ligament interne du genou droit. Selon plusieurs sources espagnoles, comme AS ou ESPN, le défenseur va manquer entre deux et trois semaines de compétitions. Il manquera donc le 8e de finale retour de la Ligue des champions contre le PSG. Il était revenu par miracle pour le match aller.

Il ne devrait pas y en avoir pour le match retour. Touché au genou face à Séville mercredi soir (3-0) Gérard Piqué avait refusé de sortir pour assister ses partenaires lors de la

"remontada". Mais le défenseur espagnol est bel et bien blessé : d'après les termes du communiqué du Barça, il souffre d'une entorse du ligament interne du genou droit qui devrait le priver du 8e de finale retour au Parc des Princes mercredi (1-4 à l'aller). Si le Barça n'acte pas officiellement son forfait, le défenseur central devrait être à l'arrêt près de trois semaines à en croire AS. D'autant qu'il s'agit du même genou qui l'avait éloigné des terrains durant l'hiver. Autrement dit, difficile d'imaginer une nouvelle course contre la montre. Difficile aussi d'imaginer le 3-5-2 mis sur pied par Koeman sans lui. Pourtant, il semblait si bien aller à ce Barça...

### LIVERPOOL

## Un cataclysme historique

La descente aux enfers continue pour Liverpool. Jeudi soir, face à Chelsea (0-1), les Reds ont concédé leur cinquième défaite consécutive à Anfield. C'est la toute la première fois dans l'histoire du club, et la toute première fois qu'une telle série noire arrive à un champion en titre. Et rappelons que l'équipe de Jurgen Klopp restait auparavant sur 68 matches sans défaite dans son antre...

Le plus inquiétant, au-delà des chiffres, est l'impression d'impuissance laissée par cette équipe. La défense, malgré les retours d'Alisson et Fabinho, a laissé Mason Mount faire ce qu'il a voulu

(0-1, 42e), alors qu'un hors-jeu au millimètre sur un but de Timo Werner a fait oublier la sortie totalement ratée du gardien brésilien sur cette action (24e). Quant à l'attaque, c'est encore pire, avec un seul tir cadré, une tête mollasse de Wijnaldum en fin de rencontre (84e). Mo Salah a été sorti par Jurgen Klopp dès l'heure de jeu, et il n'y a que sur penalty que Liverpool aurait pu marquer, pour une main de N'Golo Kanté qui aurait sans doute été sanctionnée dans n'importe quel autre championnat. D'ailleurs, sur les cinq défaites à Anfield, il n'y a que sur penalty, contre Man City (1-4), que Liver-

pool a réussi à marquer. Effarant pour une équipe qui était leader à Noël... Pendant ce temps, Chelsea continue sa remontée. Les Blues sont toujours invaincus depuis l'arrivée de Thomas Tuchel, qui a donc gagné son duel sur le banc avec Klopp.

Les Londoniens ont encore affiché une belle maîtrise dans le jeu, avec une assise défensive imperméable et des transitions efficaces. Chelsea s'empare ainsi de la très convoitée 4e place, avec 4 points d'avance sur Liverpool, désormais 7e, et plus du tout assuré de disputer la Ligue des champions la saison prochaine.

### KARIM BENZEMA :

## «Ronaldo, le Brésilien, a été un modèle pour moi»

Karim Benzema parle assez peu dans les médias. La conséquence d'une relation difficile avec la presse française, depuis l'affaire Zahia, même si c'est d'une interview dans Marca, un quotidien espagnol, qu'est née la fracture définitive entre le Madrilène et Didier Deschamps. Pour autant, c'est un Benzema assez intime que l'on découvre dans le magazine espagnol ICON. « Je n'ai qu'un seul ami, confie ainsi « KB9 ». Ce qui montre que l'amitié est très importante pour moi ». Le Français assume ainsi ce qui est parfois considéré comme la froideur. « Ce n'est pas vrai que rien ne m'affecte. J'ai des sentiments, mais je ne montrerai jamais mes faiblesses, même si j'en ai », explique-t-il. Un peu plus loin, Benzema évoque ainsi son enfance dans la banlieue lyonnaise. « Je viens d'un quartier où les choses étaient difficiles. Quand j'ai vu des garçons plus âgés bien habillés et avec de belles voitures, ce que je voulais, c'était être comme eux », raconte le joueur formé à l'OL. « Je n'ai pas d'idôles, mais j'ai des modèles, ajoute Benzema. Dans le football, je dirais que Ronaldo, le Brésilien, a été un modèle pour moi. J'admire aussi Mike Tyson, parce que lui et moi sommes venus du bas et nous sommes montés. Personne ne nous a donné n'importe quoi. » Benzema, désormais, est un footballeur accompli. Sur le plan sportif, il évoque Cristiano Ronaldo, dont le départ du Real Madrid a permis au Français de prendre une dimension supplémentaire avec les Merengues. « J'étais très heureux avec Cristiano, confie le n°9 madrilène. La seule chose que je dirais, c'est que le départ de Cristiano m'a permis de jouer un rôle différent. Il marquait 50 ou 60 buts par an, et il a fallu s'adapter à son jeu. » S'adapter, Benzema sait faire.

### MAN UNITED

## L'inquiétude de Solskjaer

Après la Real Sociedad (0-0) et Chelsea (0-0), Manchester United a concédé un troisième résultat nul et vierge de rang contre Crystal Palace (0-0), mercredi en Premier League. Une inefficacité offensive inquiétante pour l'entraîneur des Red Devils, Ole Gunnar Solskjaer. "Bien sûr, nous sommes malheureux quand nous n'arrivons pas à nous créer suffisamment d'occasions pour gagner un match. Déjà une semaine sans marquer le moindre but, ça commence à faire beaucoup... C'est un peu inquiétant. Je sais que les joueurs ont tout donné. Mais jouer tous les trois jours est un problème", a indiqué le coach norvégien face aux journalistes. Manchester City, Milan AC, West Ham, Milan AC, Leicester... Les cinq prochains matchs de MU seront décisifs pour la suite de la saison.

### EVERTON

## Ancelotti ravi de créer la surprise

Vainqueur sur la pelouse de West Bromwich Albion (1-0), jeudi, Everton occupe désormais la 5e place du classement de la Premier League à un point du quatrième, Chelsea. L'entraîneur des Toffees, Carlo Ancelotti, savoure la belle saison de son équipe mais refuse de s'enflammer. "Quand je regarde le classement, je suis très content. Mais il y a deux problèmes. D'abord je ne sais pas combien de temps cela va durer et ensuite, malheureusement, la saison ne se termine pas aujourd'hui. Nous devons être contents d'être où nous sommes mais nous devons être conscients qu'il faudra encore se battre. Je pense qu'en début de saison, personne n'aurait pu prédire qu'Everton serait dans le top 4 ou top 5. C'est mérité, mes joueurs travaillent très bien", a souligné le technicien italien au micro de Sky Sports. Reste à voir si Everton, qui a joué un match de moins que ses concurrents, pourra se mêler à la lutte pour la qualification en Ligue des Champions jusqu'au bout.

## LIGUE DES CHAMPIONS D'AFRIQUE : TEUNGUETH FC-MCA

# Un tournant pour le Mouloudia

**La défaite est interdite pour les camarades de Frioui qui jouent gros en terre sénégalaise.**

**C**e MC Alger fera, cet après-midi (17h, heure sénégalaise, 18h, heure algérienne), sa troisième sortie en phase des poules de la Ligue des champions d'Afrique face à l'équipe surprise de la nouvelle édition de la C1 africaine, Teungueth FC, qui avait éliminé le Raja Casablanca du Maroc. Ce match revêt une grande importance pour le MCA. Un tournant pour le Doyen qui reste sur une série de sept matchs sans victoire (3 défaites et 4 nuls), toutes compétitions confondues.

La défaite est interdite pour les camarades de Frioui qui jouent gros en terre sénégalaise. «La dernière défaite face à la JSK et toutes les spéculations qui l'ont suivi nous ont fait beaucoup de mal. Il fallait remobiliser le groupe et lui remonter le moral. On a beaucoup axé la préparation sur le plan psychologique.

Le groupe se porte mieux et il est déterminé à réaliser un bon résultat afin de retrouver la confiance», lance Lotfi



Amrouche, le bras droit d'Abdelkader Amrani, en quête d'une première victoire aux commandes du Mouloudia qui n'a plus gagné hors de ses bases dans les épreuves continentales depuis 1979.

Les derniers événements au Sénégal risquent d'affecter davantage les camarades de Hachoud, sans oublier les conditions climatiques et l'état du terrain, lors que l'on sait que cette rencontre se jouera au Stade Lat Dior de Thiès, pas à Dakar.

La fédération sénégalaise de football (FSF) a décidé de suspendre toutes les compétitions nationales en raison des manifestations qui ont éclaté, jeudi, au Sénégal après l'arrestation du principal opposant au pouvoir, Ousmane Sonko, alors que ce match entre Teungueth FC et le MCA est maintenu, selon le communiqué rendu public, hier matin, par la FSF. «Compte tenu de l'indisponibilité plus que probable du service d'ordre et de sécurité, la Fédération sénégalaise de football a décidé de suspendre toutes les compétitions nationales (professionnelles et amateurs) à partir de ce 5 mars 2021 jusqu'à nouvel ordre. Le match de la Ligue des champions de la CAF devant opposer Teungueth FC à Mouloudia CA au Stade Lat Dior de Thiès reste maintenu », a-t-on précisé dans ce communiqué publié sur la page officielle de la FSF sur Facebook.

Les Mouloudéens sont, en tout cas, attendus de pied ferme par les Rufisquois, avides de décrocher leur première victoire dans cette phase des poules, après une défaite (2-1), à Tunis, face à l'EST, et un nul (0-0), à domicile face au Zamalek. «Maintenant, gagner cela ne se décrète pas. C'est des choses qu'il faut mettre en pratique. Il faut qu'on soit plus dans l'action que dans la réaction », dira Youssouph Dabo, le driver du Teungueth FC qui participe pour la première fois à cette phase des poules et qui veut passer devant le MCA et probablement le Zamalek au classement du Groupe D que domine l'EST. Cette inédite confrontation entre Teungueth FC et le MCA sera officiee par l'arbitre mauritanien Beida Dahane, assisté de ses compatriotes Abderahmane Abou Warr et Yousef Mouhamed Mahmoud. Le choc entre l'EST et la Zamalek se jouera également ce samedi à Radés, à partir de 17h.

L. B.

### LIGUE 2

## Un an de suspension pour Omar Bouafia

La commission de discipline de la LNFA a infligé une année de suspension et une amende de 40 000 DA au joueur du WR M'Sila, Omar Bouafia, pour avoir agressé l'arbitre du match contre l'ES Ben Aknoun. « La Commission de discipline de la LNFA a attribué le gain de la rencontre à l'ES Ben Aknoun face au WR M'Sila suite à l'arrêt de la partie à la 29' après l'agression de l'arbitre. A ce moment du match, le score était de 3/2 en faveur du club algérois vainqueur par pénalité sur le score de 3/0. Le joueur agresseur, Omar Bouafia, a écopé d'un an de suspension ferme et 40.000 DA d'amende », a-t-on indiqué dans le communiqué de la commission de discipline de la LNFA qui a, d'autre part, infligé un avertissement et une amende de 50.000 DA au HB Chelghoum Laïd pour «mauvais comportement du ramasseur de balle qui empêcha l'équipe adverse de marquer un but ».

L. B.

### FC METZ

## Une lourde sanction pour Oukidja

Le gardien de but international algérien du FC Metz, Alexandre Oukidja, expulsé mercredi à domicile suite à une altercation avec un joueur d'Angers SCO, a écopé de cinq matchs de suspension, dont un avec sursis, a annoncé jeudi la commission de discipline de la Ligue française de football (LFP). Au cours de cette rencontre, qui entrainait dans le cadre de la 28e journée de Ligue 1 française, Oukidja en est venu aux mains avec le défenseur ivoirien d'Angers Souleyman Doumbia dans le temps additionnel, ce qui lui a valu l'expulsion lors de cette rencontre soldée par une défaite des Messins (0-1). Ainsi, Oukidja (32 ans) n'enfilera pas les gants avant le week-end du 9-11 avril face à Lille. La suspension s'appliquant sur les rencontres de Coupe de France, l'ancien portier du RC Strasbourg va donc rater le match des 16es de finale, programmé samedi (16h30) sur le terrain de Valenciennes. "Alexandre s'énerve pour rien à la fin. On s'énerve parce qu'on veut bien faire. Il y'a beaucoup d'émotions à gérer et comme on n'y arrive pas, on s'énerve", a réagi l'entraîneur du FC Metz Frédéric Antonetti.

### LE CHAMPIONNAT ARABE DES CLUBS CHAMPIONS DE HANDBALL À ORAN

## Le MJS donne son accord

L'ES Arzew, pensionnaire du championnat algérien Excellence de handball, a reçu officiellement l'aval du ministre de la jeunesse et des sports (MJS), pour accueillir le championnat arabe des clubs champions en octobre prochain à Oran. Une correspondance dans ce sens a été adressée jeudi à la direction de la formation de la banlieue oranaise l'informant que sa demande formulée à la tutelle pour accueillir le rendez-vous arabe "a reçu l'accord de M. le ministre de la Jeunesse et des Sports", lit-on dans cette correspondance qui intervient 48 heures après la rencontre qu'a eue le président de l'ESA, Amine Benmoussa, avec le premier responsable du secteur de la jeunesse et des sports, Sid Ali Khaldi, en marge de la visite de ce dernier dans la capitale de l'Ouest, mardi dernier. Les organisateurs du championnat arabe des clubs champions ont retenu le palais des sports "Hammou-Boutellilis" et la salle omnisports (OMS) d'Arzew pour abriter les rencontres de la compétition. Les salles omnisports des communes de Bir El-Djir et Gdyl, elles, seront réservées pour les entrainements des clubs participants.

### COUPE DE LA CAF

## JSK-Coton Sport mercredi à 20h

La JS Kabylie renouera avec les grandes soirées africaines mercredi prochain à Tizi Ouzou où elle affrontera le Coton Sport du Cameroun, pour le compte de la première journée de la phase des poules de la Coupe de la CAF. Ce match se jouera, en effet, en nocturne, à partir de 20h, selon le porte-parole de la JSK, Miloud Iboud, qui a été honoré jeudi matin par les supporters du club. La direction de la JSK a envoyé à son homologue du Coton Sport l'autorisation d'entrée en Algérie et elle attend sa réponse sur la date de sa venue à Alger. D'autre part, les Canaris se déplaceront par avion spécial en Zambie, le 14 mars, au lendemain du choc contre l'ES Sétif en championnat national, et ce en prévision du second match dans la phase des poules de la C2 africaine contre la formation zambienne de Napsa Stars fixé au 17 mars à 14h.

L. B.

## LIGUE 1 (17<sup>e</sup> JOURNÉE)

# MCA-CRB fixé au 12 mars

Le derby algérois entre le MC Alger et le CR Belouizdad, se jouera vendredi 12 mars au stade du 5-juillet, dans le cadre de la 17e journée du championnat de Ligue 1 de football, selon le calendrier des trois dernières journées de la phase aller, dévoilé mercredi soir par la Ligue de football professionnel (LFP) sur son site officiel. Outre cette affiche tant attendue, trois autres rencontres se joueront vendredi 12 mars : Olympique Médéa - USM Bel-Abbès, JS Saoura - WA Tlemcen, CS Constantine - RC Relizane, alors que les six autres matchs se dérouleront le samedi 13 mars.

La 18e journée est programmée, quant à elle, moins d'une semaine plus tard (16-17 mars), et sera tronquée de quatre matchs : CR Belouizdad - USM Alger, JSM

Skikda - ES Sétif, MC Alger - NC Magra, et USM Bel-Abbès - JS Kabylie, en raison de la participation du MCA, du CRB, de l'Entente, et de la JSK aux compétitions africaines interclubs. La 19e et dernière journée de la phase aller se jouera dans son intégralité les 20 et 21 mars, marquée par le derby algérois entre le NA Hussein-Dey et le MC Alger, au stade du 20-août 1955. Le match USM Alger - JSM Skikda, fixé au samedi 20 mars, ouvrira cette ultime journée de la première partie de la saison, alors que les neuf autres rencontres sont programmées le dimanche 21 mars. Par ailleurs, la LFP n'a programmé qu'un seul match en retard : CR Belouizdad - CS Constantine, fixé au lundi 8 mars au stade du 20-août 1955 d'Alger.

### Le programme de la 17e journée

#### Vendredi 12 Mars

5- Juillet : MCA - CRB 15h00  
Médéa : OM - USMBA 15h00  
Bechar : JSS - WAT 15h00  
Benabdelmalek : CSC - RCR 15h00

#### Samedi 13 mars

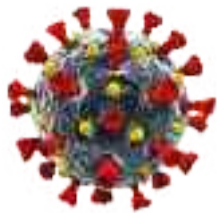
Bologhine : USMA - ASO 15h00  
Magra : NCM - JSMS 15h00  
Zabana : MCO - CABBA 15h00  
Sétif : ESS - JSK 15h00  
20 Août 1955 : NAHD - PAC 15h00  
Aïn M'lila : ASAM - USB 15h00

### NICE

## Boudaoui, une blessure qui tombe mal

Le brillant international algérien Hicham Boudaoui sera absent durant 2 mois après la révélation d'une lésion au ménisque. Une blessure qui tombe mal pour l'enfant prodige de Bechar, en courbe ascendante et avide de retrouver sa place en sélection algérienne. « Mauvaise nouvelle pour Hicham Boudaoui et pour l'OGC Nice. Resté à terre au coeur de la première mi-temps de Nice-Nîmes (2-1), puis remplacé à la pause, l'international algérien a passé des examens médicaux ce jeudi. Ils ont révélé une lésion au ménisque, qui le tiendra éloigné des terrains au minimum 2 mois », a expliqué l'OGC Nice dans un communiqué. Boudaoui a été élu meilleur joueur du mois de février par les supporters de l'OGC Nice.





PANDÉMIE DE COVID-19

## 187 nouveaux cas, 152 guérisons et 5 décès en 24h

TARAWIH EN TEMPS DE COVID-19

### La question « en cours d'examen »

Les services du ministère des Affaires religieuses et des Wakfs ont indiqué que la question de la prière surrogatoire des Tarawih était "en cours d'examen" dans le cadre d'un protocole sanitaire incluant le programme du mois sacré de ramadhan, a indiqué hier un communiqué de la cellule d'information du ministère. La question de la prière des Tarawih est "en cours d'examen dans le cadre d'un protocole sanitaire incluant le programme du mois sacré de ramadhan", et ce en collaboration avec le Comité scientifique du ministère de la Santé. Le ministère des Affaires religieuses et des Wakfs publiera « au moment opportun » un communiqué officiel concernant le programme de ramadhan sur son site officiel et sa page Facebook, ajoute le communiqué. « Aucune déclaration n'a été faite, ni par le ministre ni par le ministère concernant les horaires des Tarawih », a souligné la cellule d'information aux médias audiovisuels et à la presse écrite, indiquant que la déclaration attribuée au premier responsable du secteur sur certains sites électroniques « n'est que pur mensonge ». Le ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière avait indiqué, jeudi, que les décisions relatives à l'autorisation ou l'annulation de la prière surrogatoire des Tarawih durant le mois de ramadhan de cette année relevaient "exclusivement" des prérogatives des autorités concernées en relation avec la commission ministérielle de la Fatwa. « Des déclarations récentes ont été reprises par certains organes de presse, affirmant l'annulation de



la prière Tarawih durant le mois sacré de ramadhan 2021 en laissant supposer qu'elles émanent du Comité scientifique de suivi et de l'évolution de la pandémie du Covid-19 », indique le ministère dans un communiqué. Il a précisé que « ces déclarations ont été données par une personne qui ne fait plus partie du Comité scientifique et que ces propos n'engagent par conséquent qu'elle-même », rappelant à ce propos que « des décisions de cette nature relèvent exclu-

sivement des prérogatives des autorités concernées en relation avec la commission ministérielle de la Fetwa ». Pour sa part, le Comité scientifique a fait savoir « qu'il est consulté sur les aspects liés aux mesures de prévention et de protection contre la propagation de la pandémie du Covid-19 et les protocoles sanitaires à mettre en œuvre dans ce cadre et n'indique n'avoir émis aucun avis sur cette question », conclut le communiqué.

 COMMUNE  
D'EL CHATT EL TARF

### Trois ans de prison ferme à l'encontre de 3 anciens P/APC

Le tribunal correctionnel d'El Kala (El Tarf) a condamné la semaine écoulée, trois anciens présidents de l'Assemblée populaire communale d'El Chatt à trois ans de prison ferme chacun, assortis d'une amende de 600 000 DA chacun, a-t-on appris, hier, de sources judiciaires. Les trois présidents de cette collectivité locale, dont le dernier avait été suspendu il y a plus d'un an à titre conservatoire dans le cadre des poursuites judiciaires engagées contre lui, sont poursuivis pour des délits allant de "l'octroi de privilèges injustifiés, abus de fonction et passation de marchés publics contraires à la réglementation en vigueur", a ajouté la même source. L'enquête diligentée par les services compétents avait révélé l'implication des trois élus dans des affaires liées à "une mauvaise gestion des deniers publics", a-t-on encore signalé. Il convient de rappeler qu'au total, neuf présidents d'APC de cette wilaya frontalière ont compte 24 communes, en sus d'autres élus, ont été poursuivis en justice dans des affaires de corruption.

### LIGUE 1 (16<sup>E</sup> JOURNÉE) L'ESS chute à Biska, la JSK confirme



Le leader du championnat de Ligue 1, l'ES Sétif, a concédé, hier à Biskra, sa première défaite hors de ses bases, en s'inclinant (1-0) face à l'USB qui décroche sa seconde victoire sous la houlette de Azeddine Aït Djoudi. L'autre représentant algérien en Coupe de la CAF, la JS Kabylie, confirme sa bonne santé et aligne un quatrième succès de suite aux dépens de l'O Médéa sur le score de 2 buts à 1. Le but de la victoire a été inscrit dans le temps additionnel d'un bolide des 25 mètres du milieu de terrain, Benabdi, l'une des révélations de la saison. La JSK se hisse provisoirement à la quatrième place à un point de son adversaire du jour, sur le podium pour le moment. Le CS Constantine a remporté sa première victoire sous la conduite de Miloud Hamdi, en s'imposant sur le même score (2-1) devant le NA Hussein Dey, alors que le derby de l'Ouest entre le RC Relizane et l'USM Bel-

Abbès, disputé à Chlef, a tourné en faveur des Relizanais par la plus petite des marges (1-0). Le WA Tlemcen a raté la passe de trois en se contentant du nul (2-2) sur ses bases face à un concurrent direct dans la lutte pour le maintien en Ligue 1, le NC Magra. Trois matchs de cette 16e journée, à savoir Paradou AC - USM Alger, ASO Chlef - AS Aïn M'lila et JSM Skikda - MC Oran, se joueront ce samedi après-midi, alors que deux rencontres ; CA Bordj Bou Arréridj - MC Alger et CR Belouizdad - JS Saoura, sont reportées à une date ultérieure.

L. B.

#### Les résultats du vendredi :

USB-ESS 1-0  
RCR-USMBA 1-0  
CSC-NAHD 2-1  
WAT-NCM 2-2  
JSK-OM 2-1

### Au fil du jour

#### Pour la mémoire du poète

Par Rachid Ezziane

De toi La Fontaine, j'ai bu les fables  
J'ai été loup et agneau  
Corbeau et renard  
J'ai même été chêne et roseau, Blaise

Je suis riche de tes misérables, Victor  
Et ton Emile m'a éduqué, Jean-Jacques  
Je sais le mal de tes fleurs, Charles  
Et je suis ivre de ton bateau, Arthur

Tes feuilles d'automne m'ont froissé, Victor  
Et j'ai nagé dans ton lac, Alphonse  
Et j'ai vécu la mort de ton loup, Alfred  
Et j'ai pleuré ton Atala, René  
.../...

Je n'ai pas fumé l'opium  
Ils m'ont donné le bâton, Mouloud  
Ils m'ont pris la terre  
Et j'ai versé mon sang

Je n'ai pas oublié la colline  
Ni mes chemins qui montent  
Je me souviens de la mer  
Et le quai aux fleurs m'a répondu  
.../...

Je suis Fouroulou, fils du pauvre  
Je suis Z'hor, je suis Omar  
Je suis Nedjma, inaccessible étoile  
Et dans les flammes de l'incendie, je me consume

J'ai brûlé  
Tu as brûlé, Nazim  
Nous avons tous brûlé  
Et les ténèbres ne sont toujours pas clarté.

N'est-ce pas comme un tableau peint en hommage à la sueur « des mots qui engrossent les pages » ? N'est-ce pas nostalgique et languissant ? Il n'était pas poète, mais journaliste et écrivain. Mais tous ses écrits, y compris sa prose, étaient des poèmes. Ainsi se lit Hamid Ali-Bouacida (Qu'Allah ait son âme), celui qui a ressuscité la nouvelle en déclin chez les littérateurs ces dernières années. « Cinq dans les yeux de Satan », son recueil de nouvelles, primé en 2006 par le concours littéraire Mohamed Dib, est un voyage dans les tréfonds du vécu des gens ordinaires, mais aussi dans le tissage des mots et l'enchevêtrement de la prose et de la poésie et où le fantastique et le réel se croisent le fer du verbe bien ciselé. Ce recueil de seize nouvelles, les unes plus époustouflantes que les autres, écrites dans un style « déroutant » [Je ne sais si le mot est juste, mais c'est ce que j'ai ressenti ou décelé] et alerte, presque à petites foulées, mène le lecteur puriste à l'enchantement de la belle lecture. Mais aussi à de l'émotion, noble et sincère. Personnellement, j'ai eu l'honneur d'avoir avec lui une sympathique conversation littéraire à Tlemcen lors de la proclamation du lauréat du concours littéraire de la fondation Mohamed Dib. Et c'est avec une voix presque susurrante qu'il me remercia quand je lui fis part d'avoir apprécié son recueil et que je me l'étais procuré au Salon du livre d'Alger. Et la rencontre d'un poète ne s'oublie jamais... surtout ses paroles.

Je vous divulgue un pan de cette plume parti si tôt : « A monsieur Le Délégué aux Langues. J'ai l'honneur de vous écrire pour vous dire que je ne suis qu'un faiseur de mots. Quelqu'un qui fait des textes, en attendant que mes textes me fassent. Je ne veux pas mourir avant d'avoir été écrit par ma plume. Cette plume qui parcourt les pages comme on défile le silence... » (Page 20 du recueil).